

Le 03 décembre 2020  
À Saint-Genis-Laval,

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020**

**PARTICIPANTS :**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ

**EXCUSÉS :**

Laurent DURIEUX, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Laurent KAZMIERCZAK, Aurélien CALLIGARO, Eliane NAVILLE, Nejma REDJEM

**POUVOIRS :**

Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Eric VALOIS à Marylène MILLET, Sonia MONFORT à Ikrame TOURI, Laurent KAZMIERCZAK à Delphine CHAPUIS, Aurélien CALLIGARO à Philippe MASSON, Eliane NAVILLE à Jean-Christian DARNE, Nejma REDJEM à Eric PEREZ

Madame la Maire ouvre la séance à 19 h 00.

**Mme la Maire.-** « Bonsoir à tous. Je vais souhaiter la bienvenue à M. Aurélien CALIGARO du Groupe « Saint-Genis, Notre Ville, Notre Avenir », qui rejoint notre assemblée suite à la démission de M. CRIMIER. Je lui souhaite la bienvenue et lui remet aussi, comme à chacun, la Charte de l'Élu local. Nous allons passer à l'appel qui sera effectué par notre Conseillère Déléguée aux Égalités, Mme EL-BATAL. »

Mme Camille EL-BATAL procède à l'appel.

**Mme la Maire.-** « La séance du Conseil Municipal est ouverte. Avant de démarrer l'ordre du jour, je voulais faire un point sur la situation que nous vivons aujourd'hui, notamment la situation sanitaire. En effet, à la suite des annonces qui ont été faites par le Président de la République hier soir, du Premier ministre cet après-midi et du ministre de la Santé. Le constat est que l'on est face à une reprise importante de la circulation du coronavirus dans nos grandes aires urbaines.

Comme la plupart des Français, nous avons appris la mise en place de mesures qui visent à stopper cette propagation du virus avec la fermeture des établissements recevant du public, la généralisation du port du masque ou encore l'instauration d'un couvre-feu à compter de ce samedi qui s'appliqueront vraisemblablement sur notre territoire. Bien sûr, on est encore dans l'attente des précisions que vont nous apporter les services de la Préfecture, notamment pour connaître un peu mieux les contours exacts des mesures. Cet après-midi, j'ai eu en ligne le Secrétaire général de la Préfecture qui m'a dit que vraisemblablement demain dans l'après-midi, nous aurions les arrêtés et les informations précises.

Ce soir, je voudrais appeler à la responsabilité de tous. Cette situation, bien sûr, est pénible pour la grande majorité des Français. Le souhait est qu'elle puisse prendre fin dès que possible afin que nous puissions retrouver une vie normale le plus vite possible. Bien sûr, nous informerons les Saint-Genois des mesures qui les concerneront en premier chef sur la ville. J'ai aussi une pensée pour les commerçants, les entrepreneurs et chefs d'entreprise notamment dans les secteurs de la restauration, les lieux de convivialité, la culture, l'événementiel qui sont particulièrement touchés par les mesures prises. Bien sûr, dès que nous le pourrons nous y retournerons avec plaisir. Hier soir, nous avons la chance d'être à La Mouche pour la soirée du Festival Lumière, une soirée de cinéma. A priori, pour les soirées de cinéma, il va falloir attendre quelques semaines avant qu'elles puissent se reproduire, mais c'est effectivement pour protéger aussi les plus faibles d'entre nous. Bon courage à tous ces acteurs et aussi à l'ensemble de leurs salariés.

En parallèle, je voulais quand même réagir au niveau de l'actualité internationale et française. Au niveau international, à l'heure où nous parlons, l'Azerbaïdjan qui est soutenu par l'État turc bombarde le territoire du Haut-Karabagh et de l'Arménie. Cette région du Caucase aspire à vivre en paix, elle est aujourd'hui attaquée par des états qui poursuivent des rêves d'hégémonie. Malgré le cessez-le-feu, le conflit s'est durci. Il y a des hommes, des femmes, des enfants qui meurent actuellement sous les bombes. La France, vous le savez, c'est une terre d'accueil pour de nombreuses familles de Réfugiés arméniens qui ont fui le génocide orchestré par le pouvoir turc au début du siècle. Elle se doit aussi aujourd'hui de venir en aide à ces familles meurtries par ce conflit. On invite tous ceux qui le souhaitent à apporter leur soutien de quelque manière que ce soit pour soutenir ce peuple endeillé. On rappelle aussi qu'on fera toujours partie du camp de la paix.

Au niveau de l'actualité de notre pays, depuis plusieurs semaines, on a déjà eu l'occasion de l'évoquer, on constate avec inquiétude une recrudescence des actes de violence et des menaces à l'égard de nos forces de sécurité et des élus. Des policiers sont encore aujourd'hui entre la vie et la mort. Des pompiers ont été violemment agressés par des individus qui ne respectent aucune de nos lois. J'en profite aussi pour apporter mon soutien à mes collègues éprouvés et menacés dans l'exercice de leur mandat, comme les élus de Rillieux et de Bron. Avec l'ensemble des élus et de mes élus, je voudrais dire tout le soutien que nous pouvons apporter à ceux qui nous protègent et ceux qui nous sauvent : les policiers, les gendarmes, les pompiers, les militaires. Nous ne souhaitons pas accepter ce chaos qui veut être imposé par une minorité que nos lois dérangent. Nous n'acceptons pas que ceux qui dédient leur vie à protéger celle des autres soient mis en danger par des individus dont la seule valeur est la lâcheté. Enfin, nous n'acceptons pas que les Français, ceux qui respectent l'autorité, les lois et les institutions voient leur quotidien gâché par ceux qui les bafouent.

Bien que cela remonte au début du mois, il n'est pas trop tard pour apporter aussi notre soutien aux habitants du Sud de la France qui ont subi des intempéries d'une rare intensité.

Les conséquences de cet épisode météorologique sont lourdes. Beaucoup ont été très durement touchés. Et c'est pour cela que nous souhaitons assurer nos compatriotes ainsi que nos homologues des mairies du Sud de la France de notre soutien. J'invite les Saint-Genois qui le souhaitent à se mobiliser, par exemple, auprès des organismes comme la Croix-Rouge ou le Secours Populaire pour venir au secours des personnes qui ont été fragilisées par cet épisode de catastrophe naturelle. Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour. Nous avons installé M. CALIGARO, nous allons pouvoir désigner les membres de la Commission 2. »

## **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Désignation des membres de la commission 2**

Rapporteur : Madame Marylène MILLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n° 09.2020.045 du 10 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal a adopté son règlement intérieur et particulièrement l'article 16 ;

Vu la démission de Monsieur Roland CRIMIER le 12 octobre 2020 ;

Vu la délibération n°09.2020.046 du 10 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal a désigné les membres siégeant dans les commissions ;

Considérant que Monsieur Roland CRIMIER était membre de la commission 2 : « Aménagement durable, cadre de vie, urbanisme, transition écologique, mobilités »

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** Monsieur Aurélien CALLIGARO, élu de la liste « Saint-Genis Notre Ville Notre Avenir », membre de la commission 2
- **DIRE** que la commission 2 est formée des membres suivants :

<b>TYPE COMMISSIONS</b>	<b>AIMER SAINT GENIS</b>	<b>SAINT GENIS NOTRE VILLE NOTRE AVENIR</b>	<b>SAINT-GENIS VERTE, SOLIDAIRE ET CITOYENNE</b>
<b>Commission 2</b> aménagement durable, cadre de vie, urbanisme, transition écologique mobilités,	Céline MAROLLEAU Frédéric RAGON Stéphane GONZALEZ Éric VALOIS Claudia VOLFF David HORNUS Émile BEYROUTI	Fabienne TIRTIAUX Aurélien CALLIGARO	Fabien BAGNON

Le conseil municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION-**

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2020.

Mme la MAIRE.- « Y a-t-il des observations ? Nous pouvons passer au vote. »

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

Conformément à la loi du 6 février 1992, ces procès-verbaux sont tenus à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte rendu des décisions 2020-016 et 2020-017

Rapporteur : Madame Marylène MILLET

#### DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>NUMÉRO D'ORDRE</u>	<u>DATE</u>	<u>TITRE</u>	<u>OBJET</u>
2020-016	22/09/20	Avenant n°5 à la convention de mise à disposition d'un emplacement Parc de la maison des champs en vue de l'implantation d'une Givebox au profit de l'association Écoclicot	L'association ÉCOCLICOT utilise une partie de terrain nu situé parc de la Maison des Champs pour sa « Give Box » depuis le 16 septembre 2016. Compte tenu du bilan positif du projet et de la bonne tenue de la Give Box. La présente décision vise à prolonger la convention d'occupation temporaire jusqu'au 31 décembre 2021.
2020-017	24/09/20	Opération sport été 2020	La Ville a organisé les opérations sport été avec l'intervention d'éducateurs sportifs des associations locales. La présente décision vise à verser les subventions aux associations participantes pour un total global de 3846,25 €.

Mme la MAIRE.- « Y a-t-il des observations sur ces décisions ? »

Mme TIRTAUX.- « Merci Madame la Maire. Je n'ai pas de question, mais une remarque : pour avoir fait partie de l'équipe en place il y a quatre ans quand Écoclicot nous avait demandé d'installer la Give Box, je me rappelle des gens extrêmement motivés et je tenais à attirer l'attention sur le fait que pour avoir gardé cette Give Box pendant quatre ans, cela a demandé énormément d'énergie et d'engagement et je sais que beaucoup de personnes bénévoles y ont contribué. Je tenais donc à le saluer. Ici, il y a énormément de personnes très sensibles à la thématique de la récupération, du reconditionnement et du recyclage et nous tenions à insister sur le fait qu'il nous semblait nécessaire de travailler avec les citoyens et tous les acteurs pour qu'il y ait une véritable politique à ce niveau-là et peut-être profiter de l'installation de Bric à Brac d'Emmaüs ainsi que le fait que plusieurs personnes soient écoresponsables, en tout cas sensibles aux pratiques écoresponsables pour mener une politique plus générale. Je sais que des personnes bien plus qualifiées que moi et que nous, sont autour de cette table, mais nous tenions à saluer le travail et la persévérance menés autour de cette Give Box, Boîte à dons. Merci. »

Mme la MAIRE.- « Effectivement, vous avez parlé d'Emmaüs qui s'installe et qui va bientôt pouvoir ouvrir ses portes et on en est ravis, parce que c'est une opportunité. La Métropole a aussi développé les donneries au niveau des déchetteries et c'est aussi en augmentation. Aujourd'hui, on se rend compte que tout ce qui est seconde main, le recyclage, c'est aussi valable pour les vélos qui sont chers à certains d'entre nous. On développe des ateliers de réparation de vélos. Et par rapport à cela, cela fait aussi écho à tous les projets de compostage et j'espère que l'on aura l'occasion dans ce mandat de développer des projets de compostage qui ont été plutôt à l'arrêt ou pas forcément très développés dans les mandats précédents. »

- LE CONSEIL PREND ACTE -

### 4. ENVIRONNEMENT

Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement

Rapporteur : Monsieur Frédéric RAGON

En application de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est présenté au Conseil le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole de Lyon est responsable de l'alimentation en eau potable et du service de l'assainissement pour l'ensemble de sa population. Elle a choisi la gestion directe pour le

service de l'assainissement et la délégation de service public pour le service de l'eau potable. Elle définit la stratégie, détermine le prix de l'eau destiné à couvrir les charges du service, gère le patrimoine et programme les travaux sur les ouvrages.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, le prix de l'eau produite, distribuée et dépolluée s'élève à 3,13 € TTC/m<sup>3</sup> (taxes, redevances et abonnement compris), identique à celui de l'année précédente.

Le prix de 3,13 € TTC/m<sup>3</sup> reste inférieur au prix moyen de l'eau dans le bassin Rhône Méditerranée Corse (3,70 € TTC/m<sup>3</sup>) et en France (4,06 € TTC/m<sup>3</sup>).

#### **A - Le service public de production et de distribution de l'eau potable**

La Métropole est l'autorité organisatrice garante du service public d'eau potable pour les 59 communes de son territoire dont 56 communes sont en délégation de service public (DSP Eau du Grand Lyon) et 3, confiées au Syndicat Intercommunal des Eaux du Vallon d'Azergues (SIEVA).

La Métropole est propriétaire d'un patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs ou châteaux d'eau, 12 071 poteaux d'incendie, et 4 082 kilomètres de conduite d'eau potable pour une production annuelle de 87,6 millions de mètres cubes par an.

Pour le service délégué à Eau du Grand Lyon, la Métropole contrôle la bonne exécution de l'exploitation du service au quotidien pour l'ensemble des usagers.

La consommation d'eau pour l'ensemble des 59 communes du Grand Lyon est de 77 199 310 m<sup>3</sup>, soit 211 504 m<sup>3</sup> d'eau potable par jour (soit une augmentation de 2,4% par rapport à 2017) pour 367 093 abonnements (soit + 1,3% par rapport à l'année précédente).

#### **1° - L'exploitation du service public d'eau potable**

La Métropole a choisi de déléguer à la société Eau du Grand Lyon l'exploitation du service public de production et de distribution sur 95% de son territoire. Eau du Grand Lyon, filiale de VEOLIA, a pour mission de capter l'eau, de la distribuer 24h/24, d'en contrôler la qualité, d'assurer le fonctionnement et l'entretien des installations et d'assurer la relation avec les usagers.

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Métropole en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service ainsi que de la gestion du service délégué au cours de l'année 2018 par les exploitants pour son compte et sous son contrôle.

Le contrat actuel de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable a pris effet le 3 février 2015, pour une durée de 8 ans, avec le prestataire Eau du Grand Lyon, filiale de Veolia. Pour les 362 395 abonnés concernés, il s'est traduit par une baisse du prix de l'eau.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la part eau potable du prix du mètre cube d'eau potable payé par l'utilisateur, comprenant une part Métropole et une part délégataire pour l'abonnement et pour la consommation, s'établit à 1,7097 € HT soit 1,8037 € TTC par mètre cube (contre 1,7240 € HT - 1,8188 € TTC - en 2018).

Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 mètres cubes, la part eau potable de la facture semestrielle de consommation d'eau de référence (base INSEE) s'élève, abonnement et tous prélèvements pour tous organismes compris, à 108,22 € TTC soit 1,8037 € TTC par mètre cube (TVA à 5,5 % sur l'ensemble des postes) au 1<sup>er</sup> janvier 2019, contre 109,13 € TTC soit 1,82 € TTC par mètre cube au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'activité de l'année 2018 a été marquée par :

- des ventes d'eau en hausse (+3 % par rapport à l'exercice précédent),
- un rendement global de 85,2 % légèrement supérieur à l'objectif contractuel de 85%,
- un renouvellement de 18 kms de réseaux,
- et l'intégration au périmètre du contrat, de la commune de Marcy-l'Etoile, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et de Solaize, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 permettant de garantir aux habitants un niveau de service et un tarif identique à ceux délivrés sur le reste du territoire de la Métropole.

Concernant les principaux résultats financiers :

- Eau du Grand Lyon enregistre un résultat inférieur par rapport à l'exercice précédent, le résultat des 4 premières années est dans une proportion relativement conforme avec les prévisions moyennes initiales ;
- hausse des produits : la hausse des ventes d'eau chez les plus gros consommateurs compense la baisse constatée des volumes vendus aux particuliers ;
- les charges sont en hausse avec une poursuite des moyens mis en œuvre pour répondre à un l'objectif de rendement du réseau, une stabilisation des moyens humains et une stabilisation des coûts de renouvellement. À noter l'amortissement des investissements a augmenté par rapport à l'exercice précédent, la majorité des investissements étant achevée à ce stade du contrat.

## 2° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe des eaux

En 2018, la Métropole a réalisé 16,394 M€ HT d'études et de travaux (contre 12,007 M€ HT l'année précédente), dont 13,770 M€ HT au titre des travaux sur les réseaux d'eau potable et réservoirs, 1,939 € HT au titre de la sécurité de la ressource et de la production, 0,599 M€ HT pour la sécurité de la distribution et 0,006 M€ HT pour des études informatiques.

Dans le cadre de leurs obligations contractuelles de renouvellement, les délégataires ont dépensé 29,396 M€ HT décomposé de la manière suivante :

- 14,626 M€ HT pour le renouvellement des équipements (Ressources, Usines primaires de production d'eau, Stations relais et réservoirs, Réseaux et Divers...)
- 14,770 M€ HT pour les travaux de 1er établissement (capteurs de recherches des fuites, télé-relevés, nouveaux postes de comptage...)

Ce sont donc 45,79 M€ HT d'investissements (contre 35,87 M€ HT l'année précédente) réalisés par la Métropole et les délégataires en charge de l'exploitation du service dans le cadre de leurs engagements contractuels de renouvellement sur les réseaux et installations du service public d'eau potable.

## **B - Le service public d'assainissement collectif**

La Métropole est propriétaire de 3 342 kilomètres de réseau d'égouts, 78 stations de relevage, 439 déversoirs d'orage, 54 stations de mesure, 203 dessableurs/déshuileurs, plus de 700 bassins de retenue ou d'infiltration des eaux pluviales et 12 stations de traitement des eaux usées (7 exploitées en régie et 5 en marché d'exploitation) qui permettent de traiter jusqu'à 485 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées par jour (10 000 m<sup>3</sup> de plus que l'année précédente).

### 1° - L'exploitation du service public d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif est géré en régie par la Métropole. Il est financé principalement par la redevance d'assainissement prélevée par la Métropole sur chaque mètre cube d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable ou de toute autre source et rejeté au réseau public d'assainissement collectif.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la part assainissement du prix du mètre cube d'eau potable payé par l'utilisateur, s'établit à 1,3230 € TTC.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le taux de la redevance assainissement est de 1,0254 € HT/m<sup>3</sup> applicables aux consommations de l'année 2019, il était de 1,0150 € HT/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et 0,9985 € HT/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2017). La redevance d'assainissement collectif est facturée par le distributeur en charge du service délégué de distribution d'eau potable. En 2018, le produit de la redevance d'assainissement s'établit à 97,681 M€ (70,875 M€ en 2017 et 68,696 M€ en 2016) dont 97,640 M€ issus de la redevance d'assainissement collectif.

Les abonnés assujettis correspondent ainsi aux usagers dont l'habitation est raccordée au réseau public d'assainissement qui donne lieu à la perception de la redevance assainissement collectif.

## 2° - L'exploitation du service public d'assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et compte 4 428 installations identifiées dont 99 % ont été contrôlées depuis 2006.

En 2018, 67 contrôles de conception et 25 contrôles de réalisation ont été effectués. Au total, 174 instructions d'urbanisme ont été menées dans les délais réglementaires.

Pour la Ville de Saint-Genis-Laval, on dénombre en 2018, 174 installations, soit 3,82 % du nombre total d'assainissement non collectifs, 7 conceptions (soit 11,1 %), 6 diagnostics et ventes (soit 1,83 %), et 1 réalisation (3,7 %).

En 2018, il est à souligner que le Service Public de l'Assainissement Non Collectif - SPANC- de la Métropole de Lyon a rempli les critères de la charte Qualit'ANC ; ce qui signifie qu'il s'est officiellement engagé à améliorer les savoirs et les pratiques en matière d'assainissement non collectif. La charte interdépartementale Qualit'ANC est le résultat d'un travail collaboratif entre les représentants d'usagers et d'entreprises et les SPANC. L'objectif de ce "label" est de rassembler les différents corps de métier pour favoriser leurs performances, partager, mutualiser les outils et harmoniser leurs pratiques afin de monter en compétences.

## 3° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe de l'assainissement

En 2018, dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, la Métropole a réalisé 34,883 M€ d'investissements (contre 23,065 M€ HT l'année précédente) au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux dont :

- la construction des réseaux, branchements et relèvements : 28,143 M€ HT,
- des études et travaux sur les 12 stations d'épuration : 5,197 M€ HT,
- diverses études, de l'informatique, des matériels et des bâtiments : 1,249 M€ HT.

Concernant les recettes, la construction de 644 branchements à l'égout a rapporté 3,198 M€ HT, sachant que le coût moyen d'un branchement est de 4 965 €.

En 2018, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a octroyé 7,69 M€ de primes d'épuration (contre 11,587 M€ l'année précédente) et 1,493 M€ de financements, sous forme de subventions à la Métropole, pour ces travaux sur les réseaux d'assainissement et stations d'épuration.

## C - La situation de Saint-Genis-Laval

À titre d'information, concernant Saint-Genis-Laval, on note au 31 décembre 2018, 5 476 abonnés pour l'eau potable.

Par ailleurs, la Commune, dans le cadre de sa politique de développement durable, participe au rendement du réseau par la mise en œuvre de la récupération des eaux pluviales à la nappe phréatique et au sein des bâtiments communaux. Ainsi, 9 cuves de récupérations d'eau sont désormais implantées sur la commune avec une nouvelle cuve qui avait été installée à l'été 2016 au gymnase Giono, la capacité totale de ces cuves est de 430 m<sup>3</sup> pour une économie d'eau estimée à environ 600 m<sup>3</sup>. Ces cuves permettent principalement l'arrosage des espaces verts (massifs...) dont la toiture végétalisée du gymnase l'Équinoxe.

Le rapport annuel 2018 complet sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est consultable sur le site de la Métropole [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com).

**Un exemplaire est mis à la disposition du public en mairie.**

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2224-5 ;

Vu la délibération métropolitaine n° 2019-4000 du 16 décembre 2019 approuvant le rapport annuel 2018 ;

Vu la Commission consultative des services publics locaux convoquée le 09 octobre 2020 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n°2 du 06 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

**M. BAGNON.**- *« La présentation de ce rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement est l'occasion de revenir sur l'une des priorités du mandat pour la majorité métropolitaine à laquelle Éric PEREZ et moi appartenons. Ce lundi, Bruno BERNARD, Président de la Métropole de Lyon, a rencontré Antoine FREROT, Directeur général de Veolia afin d'avancer sur le dossier de la création d'une régie publique de l'eau. Il a rappelé que l'eau est un bien commun et qu'il souhaite que cette ressource devenue rare dans certains pays soit aujourd'hui mieux préservée et accessible à tous. Pour notre majorité, il est également nécessaire que ce service, pour les habitants, soit plus abordable en imaginant une tarification sociale et progressive. Engagée depuis février 2015 avec Eau du Grand Lyon, filiale de Veolia dans le cadre d'une délégation de service public, la nouvelle majorité à la Métropole de Lyon souhaite à échéance de cette délégation au 31 décembre 2022 assurer la production et la distribution de l'eau potable sur son territoire grâce à la création d'une régie publique. Avec ce passage en régie publique, la Métropole de Lyon aura ainsi la maîtrise directe des équipements et des infrastructures majeures sur son territoire comme les 114 puits de Crémieu Charmilles qui capte l'eau de la nappe pour la production d'eau potable ainsi que les 4 000 km de réseau de canalisations permettant d'aller plus loin dans la réduction des pertes évoquées tout à l'heure. »*

**Mme TIRTIAUX.**- *« Juste une petite remarque pour ceux qui sont élus depuis pas mal d'années, nous tenions à signaler que nous allons regretter la présence de deux spécialistes dans l'opposition qui pendant plus de dix-huit ans nous ont assenés de chiffres et de commentaires sur ce fameux rapport. Nous pensons à Gilles PEYRERON et Alain PANTAZIAN. Je ne vais certainement pas égaler leur travail n'étant pas du tout une spécialiste, mais au vu des résultats plutôt positifs qui nous sont donnés ainsi dans ce rapport, nous nous posons d'une part la question de savoir si l'équipe va pouvoir être la plus vigilante possible à ce que, comme l'a annoncé M. BAGNON, au fait que l'on va passer en régie pour ce qui est de la qualité de l'eau. On n'a pas de commentaire particulier puisque l'on sait que c'est éminemment politique dans la mesure où je sais que beaucoup de personnes ont du mal à pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients entre la DSP et la régie, en tout cas pour ce qui est du système actuel. Nous attirons l'attention sur le fait que les Saint-Genois sont extrêmement bien pourvus pour le moment. Le prix a diminué, le rapport est extrêmement bon. Ne perdons pas de vue que nous sommes au service des Saint-Genois et qu'il n'est pas question que le service en soit diminué. Et d'autre part, comme vous l'avez très bien souligné, durant ces dernières années la Ville de Saint-Genis-Laval a été assez active sur la thématique de la récupération des eaux et donc nous nous interrogeons, mais c'est peut-être un petit peu tôt, sur les orientations futures et le projet futur de la nouvelle équipe. »*

**M. RAGON.**- *« On sera très soucieux de mettre des cuves de récupération en eau dans les nouveaux bâtiments rénovés ou à venir. Je voulais ajouter aussi que j'ai rencontré une élue de Corbas récemment, elle m'a indiqué que sa nappe phréatique, qui est au sud-est, est totalement au plus bas. Ils ont des canalisations qui viennent de Feyzin pour les alimenter. C'est vraiment problématique sur son eau qui est rare et précieuse. Je siège aussi à la SMAGGA et il y a vraiment une problématique aussi sur la nappe phréatique du Garon qui est au plus bas, elle est à sa cote d'alerte. Je vous invite donc à être tous économes. En ce moment, il y a un défi qui s'appelle « DÉCLICS Énergie et Eau » dont les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 novembre. Cela vous permet de faire déjà des économies puisque 200 € d'économies en moyenne réalisées par exemple l'année dernière, et aussi d'être économe en eau et en énergie. Tous les renseignements sont sur le site de la ville. »*

**Mme la MAIRE.**- *« Madame TIRTIAUX, vous pouvez constater que même si vous regrettez les anciens élus, les nouveaux sont aussi des spécialistes et s'intéressent au sujet. Comme vous l'évoquiez, nous l'avons tout à fait pensé ainsi. Notre projet est en liaison avec la transition écologique dont justement M. RAGON est chargé et penser l'avenir, c'est forcément anticiper et préserver les ressources dont cette ressource qui est effectivement extrêmement précieuse, et je rejoins M. RAGON, puisque l'on reçoit de la Préfecture l'état des nappes phréatiques et effectivement la ressource est en baisse. Il faut être extrêmement vigilant dans notre utilisation de l'eau. Je le rejoins tout à fait sur ce point. En ce qui concerne l'intervention de M. BAGNON, comme vous l'avez dit, c'est un choix qui ne nous appartient pas puisque*

*c'est un choix métropolitain. J'ai bien suivi aussi la conférence de presse de M. Bernard qui faisait mention du passage futur en régie. Comme vous le savez, cela avait été discuté en fin de mandat métropolitain, puisque l'exécutif ne voulait pas non plus prendre une décision qui engagerait la suite et il voulait aussi laisser à chacun le soin de faire ses propres décisions. Il faut simplement rappeler que quand même la délégation de service public avait permis d'augmenter le rendement du réseau qui était passé à 85 % contre 76 avant. Le prix de l'eau a aussi diminué pour les consommateurs puisqu'il avait baissé de 20 % et l'abonnement de 25 %. L'eau est aussi une ressource qui appartient à tous et effectivement la question de la régie peut se poser d'autant que si l'on regarde ce qu'il se passe au niveau européen, 80 % de l'eau est traitée en régie au niveau européen contre 40 % en France. On n'a pas d'a priori par rapport au passage en régie. On sera effectivement vigilant sur les impacts notamment du prix, mais surtout aussi de la préservation de la qualité de l'eau et aussi la lutte contre les pertes au niveau du réseau. C'est aussi par l'amélioration du réseau que l'on peut encore arriver à éviter les fuites. En ce qui concerne la politique des cuves de récupération d'eau de pluie, bien sûr on va la continuer. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'eau, c'est aussi la récupérer, mais c'est aussi ne pas l'utiliser et les espaces verts de la ville depuis des années ont développé une politique pour diminuer par exemple les gazons, mettre des plantes qui sont moins consommatrices en eau. Cela participe aussi à ne pas utiliser la ressource et surtout à ne pas la gaspiller. Il y a aussi tout le volet dont on a parlé de la dés-imperméabilisation des surfaces qui, que ce soit au niveau des cours d'école qu'au niveau des parkings, peuvent aussi amener à ce que la ressource soit réinjectée dans la terre. Nous prenons acte et nous prenons acte des bonnes résolutions de nos élus métropolitains. Merci à eux. »*

– **LE CONSEIL PREND ACTE** -

## **5. ENSEIGNEMENT**

### **DSP Restauration collective - Rapport du délégataire - Année 2019**

*Rapporteur : Madame Laure LAURENT*

La Commune de Saint-Genis-Laval par délibération en date du 24 mai 2012 a adopté le principe d'une délégation du service public de la restauration collective et a renouvelé ce choix par délibération du 28 juin 2016. Par délibération du 23 mai 2017 le conseil municipal a confié à la société SODEXO cette prestation pour une durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.1411-3), « Dès la communication du rapport mentionné à l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est convoquée le 09 octobre 2020.

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article 1411-3 relatif à l'information de l'association délibérante ;

Vu les délibérations n° 06.2016.038 et 05.2017.036 du 28 juin 2016 et 23 mai 2017 par lesquelles la Ville a délégué le service de restauration collective à la société Sodexo pour une durée de 5 ans à compter du 1er août 2017 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n° 1 du 05 octobre 2020;

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2019 du délégataire de la Restauration Collective ci-annexé.

**Mme ROTIVEL.-** « Il s'agit d'une question tout à fait connexe. Puisqu'on parle de cantine, je l'avais évoqué au CA du CCAS et Mme TOURI m'a dit vouloir remettre à plat toutes les conditions pour l'attribution des aides facultatives. Donc ma question concerne quand même la cantine : il s'agit des enfants dont les familles sont domiciliées sur Saint-Genis-Laval en ce qui concerne les familles déboutées du droit d'asile sortant du CADA, j'aurais voulu savoir si

vosre orientation était toujours, comme nous l'avions fait, de prendre en charge les frais de cantine. »

**M. PEREZ.-** « Madame la Maire, chers collègues, vous ne serez pas étonnés de notre prise de position concernant cette délégation de service public puisque nous défendons durant la campagne électorale la mise en place d'une cuisine centrale qui nous aurait permis de sortir de cette DSP qui pose question à plusieurs niveaux. Je ne sais pas si comme critère de satisfaction des convives, on doit se satisfaire de la quantité des restes dans l'assiette comme évoquée dans le rapport. Sondez les enfants après le repas et les différents parents d'élèves qui ont eu l'occasion de goûter la cuisine préparée au sein des restaurants collectifs et nous n'aurons pas le même résultat. Je tairai l'expression que j'ai entendue à cette occasion. Nous pourrions nous-mêmes élus à l'occasion, aller visiter et goûter les plats servis. Les conditions de travail des salariés ne sont pas optimums. Je prends l'exemple du restaurant scolaire du centre compte tenu du nombre d'élèves quotidiens, le personnel travaille dans un état de bruit assourdissant permanent ce qui génère bien souvent des tensions avec les enfants, pas toujours très détendus non plus au vu des conditions de cette pause méridienne. Nous sommes aussi très étonnés qu'après toutes ces années le délégataire ne s'y retrouve toujours pas financièrement. Son modèle économique ne semble pas viable.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, nous souhaiterions proposer à l'ensemble du Conseil Municipal de travailler à l'avenir à une sortie de cette DSP et à la création d'une cuisine centrale en gestion municipale. Au-delà de l'amélioration de la qualité des repas, les retours d'expérience d'autres collectivités montrent que les cuisines centrales en régie directe coûtent moins à la collectivité ainsi qu'aux parents et profitent aux producteurs locaux. La profession agricole s'engage fortement actuellement dans la mise en place de circuits courts et pour une agriculture biologique. Prenons l'exemple de l'ambition de la Ville de Lyon et de la Métropole de s'engager à 50 % de produits locaux et 100 % bio avec une alternative végétarienne quotidienne dans la restauration collective et offrons autre chose que des produits bio dans des barquettes en plastique. Merci. »

**Mme la MAIRE.-** « Peut-être y a-t-il déjà des premières réponses à vos questions. Madame LAURENT. »

**Mme LAURENT.-** « Effectivement, c'est une DSP qui va avoir cinq ans en 2022. Cela veut dire que dans ce mandat, nous serons amenés à étudier la continuation de la DSP. On n'exclut rien, c'est-à-dire que je crois que l'on doit étudier toute sorte de continuation, la poursuite d'une DSP, une cuisine centrale ou tout autre projet de régie sur la cantine. On n'a pas d'à priori. Aujourd'hui, on va tout étudier et les visites de cuisines centrales sont programmées pour que l'on puisse voir tous les projets qui ont pu être mis en place dans la Métropole et qui éventuellement seraient un bon modèle. À partir de l'année prochaine, on va travailler sur des bilans sur presque cinq ans, sans à priori sur une poursuite d'un tel modèle ou un changement qui pourrait être dans le sens d'une amélioration de la prestation. »

**Mme TOURI.-** « Pour répondre à l'intervention de Mme ROTIVEL, je trouve qu'il n'y a rien de choquant à ce qu'une nouvelle équipe analyse les actions qui ont été menées précédemment, qu'elle se repose des questions et après qu'elle définisse des actions qui en découleraient. Ce que j'ai dit, c'est que l'on va tout remettre à plat, cela ne veut pas dire faire table rase du passé. »

**Mme la MAIRE.-** « Pour compléter, je suis ravie que vous l'ayez évoqué Madame ROTIVEL parce que j'étais à l'initiative de la gratuité dans les cantines pour le CADA pour les enfants justement deboutés et j'avoue que je me suis quand même assez battue à l'époque pour que ce soit fait. Je pense que l'on n'a pas changé d'orientation par rapport à cela et je crois que la préoccupation envers les plus fragiles et les plus précaires est au cœur de notre action. Effectivement, que l'on se pose des questions et que l'on puisse analyser, c'est important parce que souvent c'est assez commun que de penser que les politiques publiques ne doivent pas être évaluées. Au contraire, c'est parce que l'on peut évaluer les politiques publiques qu'après on peut en tirer des enseignements, les orienter et il ne faut pas avoir peur parfois d'abandonner certains dispositifs, certaines aides pour en créer de nouvelles et pour créer aussi quelque chose qui correspond au besoin. C'est tout l'intérêt de l'analyse des besoins sociaux, que l'on refera sûrement prochainement aussi pour avoir vraiment un outil d'aide à la décision. Un outil d'aide à la décision permet de prendre des décisions et parfois aussi d'orienter vers de nouveaux dispositifs. Pour répondre à Monsieur PEREZ, on en a parlé en conférence des présidents de groupe et à la lecture du rapport des délégataires, j'avoue que nous avons eu la même interrogation par rapport aux déchets. Je suis assez choquée du

pourcentage de repas qui sont jetés. Cela pose question, cela pose même beaucoup de questions : est-ce la manière dont c'est proposé ? On a constaté, par exemple, que le repas servi à table fait diminuer le nombre de déchets. Y a-t-il un côté « on en met plein dans son assiette, parce qu'on a faim et qu'au final, la satiété venant, on mange moins » ? Il y a aussi peut-être le goût qui ne correspond pas forcément à celui des enfants. Effectivement, il y a beaucoup de questions. Comme vous l'a très justement dit Mme LAURENT, on n'a pas d'à priori et on va étudier toutes les solutions. J'attire quand même votre attention sur la cuisine centrale : 1 200 repas actuellement, c'est insuffisant pour avoir une cuisine centrale qui permet d'avoir des coûts qui ne se ressentent pas sur l'ensemble de la collectivité. En revanche, sachez que l'on a déjà évoqué ce sujet avec d'autres maires des communes voisines, cela peut être envisagé comme un équipement qui soit mutualisé. Mutualiser au niveau du scolaire, cela peut aussi servir à faire des repas pour d'autres types d'établissements, voire du portage, de la vente aussi, sachant que ce ne sont pas du tout les mêmes repas que l'on sert dans un EHPAD, par exemple. On est tout à fait ouverts. Mme LAURENT va peut-être compléter ce sujet. »

**Mme LAURENT.**- « Effectivement, il faudra que l'on choisisse un modèle économique qui permet l'équilibre. Vous avez souligné qu'apparemment Sodexo n'équilibrerait pas sur le site de Saint-Genis-Laval. On espère qu'il équilibre avec d'autres, mais c'est une interrogation qui était assez curieuse. Je voulais juste revenir sur votre interrogation au niveau des locaux de la cantine de Bergier-Mouton. C'est un point qui a été énormément soulevé et dont on a beaucoup entendu parler par les parents d'élèves. L'année prochaine, nous avons le projet de faire une étude assez large pour résoudre ce problème de bruit et d'espace dans le cadre d'une extension ou d'un projet, en tout cas de démultiplication de lieux de restauration éventuellement. On va travailler en ce sens et mettre en place un accompagnement sur l'année 2021 pour nous aider à réfléchir. »

**Mme la MAIRE.**- « Vous serez bien sûr associés aussi aux réflexions futures. »

**M. PEREZ.**- « C'est parfait du coup, vous répondez à toutes mes questions. Vous nous proposez de travailler avec vous. Je tenais juste à dire que ce sont des projets de plusieurs communes aussi d'essayer de monter des cuisines centrales. Si à cette occasion on peut faire de la mutualisation avec les communes alentour, favoriser les circuits courts et aussi les agriculteurs locaux qui ne demandent qu'à travailler avec les communes, allons-y ! »

**Mme la MAIRE.**- « Merci. C'est une prise d'acte. On va passer au vote. »

## - LE CONSEIL PREND ACTE-

### **6. ENFANCE**

#### **Approbation du règlement d'admission dans les EAJE de la commune.**

*Rapporteur : Madame Laure LAURENT*

La Ville de Saint-Genis-Laval poursuit, depuis plusieurs années, une politique de développement de l'offre d'accueil en faveur des jeunes enfants afin d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle veille à la mise en œuvre de conditions d'accueil de qualité favorisant l'épanouissement des tout-petits et contribuant à leur socialisation.

Elle essaye de répondre au mieux aux besoins des familles tout en tenant compte de l'évolution socio-économique. À ce titre, le nombre de places a régulièrement été augmenté et notamment dernièrement, avec la création de 9 nouvelles places au sein de la crèche Roule Virou installée dans des nouveaux locaux. Elle vise donc à optimiser l'utilisation des places d'accueil, comme l'exige le contrat enfance-jeunesse signé avec la caisse d'allocations familiales.

La commune de Saint-Genis-Laval propose à ses habitants les services de 7 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) pour accueillir les enfants de 10 semaines à 4 ans de la commune, ce qui représente un total de 190 places d'accueil.

5 établissements sont gérés par des associations de parents et 2 directement par la Ville.

La Caisse d'allocations Familiales participe au financement des EAJE en complément des participations familiales et des subventions municipales. Elle signe donc avec chaque

gestionnaire une convention pour le versement d'une prestation de service unique (PSU) calculée en fonction des heures de présences des enfants.

Pour tous les établissements quel que soit leur statut juridique, les admissions sont prononcées dans une Commission animée par l'élue en charge de la petite enfance et le service enfance et à laquelle participent les directrices de tous les établissements.

Ainsi, en 2019, sur les 278 demandes d'admission en EAJE, 166 ont reçu une réponse positive ce qui porte le taux de satisfaction à 66 %.

À titre d'illustration, sur ces admissions :

- 11,30 % concernaient des enfants vivant dans une famille monoparentale ;
- 34,29 % concernaient des enfants vivant dans une famille ayant des bas revenus (tarif horaire appliqué inférieur à 1 €).

La convention PSU impose d'utiliser les places existantes au maximum. Ainsi, en 2019 sur les 190 places existantes, les établissements ont accueilli 488 enfants différents.

Les conditions d'admission en EAJE font l'objet d'un règlement d'admission qui a été travaillé avec les directrices de structures et intégré au règlement intérieur des EAJE de la commune.

La Caisse d'allocations Familiales du Rhône a vérifié que le contenu de ce règlement respecte le contenu de la convention PSU et du contrat enfance-jeunesse.

L'évolution des caractéristiques de la population et du contexte socio-économique amène la commune à faire évoluer les conditions d'admission pour mieux répondre aux besoins des parents et des enfants, tout en prenant en compte les priorités de la caisse d'allocations familiales pour l'accueil des enfants :

- porteurs de handicaps
- issus de familles ayant des bas revenus
- issus de familles monoparentales
- issus de familles en insertion sociale ou professionnelle
- issus de familles orientées par les partenaires médico-sociaux
- ayant une mère mineure

Le règlement est remis aux parents lors des forums modes de garde et des demandes d'admission et est téléchargeable sur le site de la ville.

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la santé publique ;

Vu le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'allocations Familiales le 11 décembre 2019.

Considérant que les admissions en crèche sont prononcées par une commission d'admission pluripartenariale où sont représentés l'ensemble des établissements, quel que soit leur statut juridique.

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n° 1 du 05 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** le règlement annexé à la présente délibération.
- **APPROUVER** le règlement de fonctionnement de l'admission en crèche.
- **DÉCIDER** de son application à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020.
- **AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant à signer tous documents et conventions relatifs à la présente délibération.

**Mme ROTIVEL.**- « Merci, Madame la Maire. Je voulais juste faire un petit clin d'œil à notre adjointe Agnès JAGET qui avait beaucoup participé à la mise en place de ce règlement. Il est d'ailleurs assez conforme au travail qu'elle a fait avec Mme Martine MEUNIER-MARTIN. Je voudrais juste signaler -je peux me tromper- que sur le tableau final, en ce qui concerne les

coordonnées des structures, vu qu'il y a eu des changements de postes, les noms des directrices sont-ils à jour. C'est une question. »

**M. PEREZ.**- « Je souhaite faire écho aux questions posées en Commission jeunesse notamment sur les difficultés de la ville à recruter des assistantes maternelles, quelle actions pouvons-nous mettre en place pour résoudre ces difficultés et s'engager à ce que les jeunes parents puissent facilement trouver un mode de garde qui leur convient. Concernant la création de places dans les EAJE, la majorité s'est-elle fixé un objectif pour le mandat. »

**Mme LAURENT.**- « Dans un premier temps, le règlement répond à la commission d'admission, mais la communication aux parents est très importante. Ce qui existe aujourd'hui, c'est trois fois dans l'année, un forum modes de garde pour informer l'ensemble des parents sur les offres qu'il y a sur la commune. Je sais qu'il y a effectivement une difficulté dans le cadre de la crèche familiale, c'est le recrutement des assistantes maternelles. Plusieurs d'entre elles sont parties à la retraite et n'ont pas été remplacées. C'est une difficulté, mais qui n'est pas propre à Saint-Genis-Laval. La CAF nous souligne aussi que c'est propre à l'ensemble du territoire, parce que c'est vrai que ce ne sont pas les mêmes rémunérations salariales qu'une assistante maternelle indépendante. C'est dommage parce que certains parents s'y retrouvent bien, il n'y a pas de relation directe d'argent avec l'assistante maternelle et des horaires réguliers, parfois des contrats qui peuvent bien arranger au niveau des jours et des horaires. Il faut que l'on creuse effectivement sur ce sujet-là. Mme Sonia MONTFORT est absente, mais sur ce mandat, elle va se consacrer à suivre particulièrement les assistantes maternelles à travers les deux RAM. Elle pourra travailler sur la valorisation du métier. On a peut-être une méconnaissance de l'assistante maternelle aujourd'hui, le métier, la PMI, comment travailler avec tous les partenaires pour valoriser et susciter les vocations sur Saint-Genis-Laval. Aujourd'hui, le nombre de places dans la crèche familiale n'est pas suffisant, il faut pouvoir augmenter les recrutements, mais on n'a pas de candidat. Il faut donc que l'on travaille sur l'attraction du métier, c'est indispensable. Au niveau des forums de garde, cette année on a reproduit un modèle de réunions, mais d'habitude c'est un forum avec des stands où les parents peuvent se renseigner sur l'ensemble des métiers et des offres de garde. Ils ont affaire aux associations municipales, aux assistantes maternelles, aux petites structures, aux micro-crèches. L'ensemble de l'offre de garde est présenté. Je pense qu'au niveau de l'information on peut compléter, mais il y a déjà une structure qui est déjà assez satisfaisante. C'est donc à travailler aussi pour perfectionner, mais pour nous le but principal dans ce mandat c'est d'arriver à répondre à l'ensemble des demandes des parents, pour que tout le monde s'y retrouve au niveau de quelque chose qui peut convenir aux parents et aux enfants. »

**Mme TOURI.**- « Au sujet des assistantes maternelles, c'est un phénomène qui n'est pas propre à la Ville de Saint-Genis-Laval, il est même national, parce qu'il est lié en partie à la pyramide des âges. Il se trouve que l'on va perdre un gros bataillon d'assistantes maternelles sur les deux ou trois voire les cinq prochaines années parce qu'il y a le départ à la retraite d'une large partie de ces assistantes maternelles et en face on a peu de candidats. On va se faire accompagner entre autres par la Métropole, parce que le schéma métropolitain des services aux familles va être réécrit et la CAF va nous accompagner aussi dans cette réflexion et pour définir ensemble des modalités afin, comme disait Mme LAURENT, de faire la promotion du métier et peut être susciter des vocations. On utilisera tous les outils que l'on nous mettra à disposition. On a bien conscience de cette problématique. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

## **7. LOGEMENT**

**Adhésion à la charte métropolitaine en faveur des logements adaptés 2020-2025**

**Rapporteur : Madame Ikrame TOURI**

Par délibération en date du 16 décembre 2019, la Métropole de Lyon a adopté une charte de partenariat visant à mobiliser les partenaires pour la production d'une offre de logements adaptés.

Cette charte vise à favoriser le développement de logements adaptés dans l'offre nouvelle et l'offre existante afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

La charte de partenariat en faveur des logements adaptés qui est proposée, porte à la fois sur la construction neuve et le parc existant des bailleurs sociaux, mais également du parc privé.

La Métropole souhaite, par cette charte, encourager l'ensemble des bailleurs, promoteurs, acteurs associatifs et financeurs à produire une offre adaptée aux besoins des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

À travers cette charte de partenariat, la volonté de la Métropole est de pouvoir mobiliser ses partenaires en leur apportant un soutien méthodologique et une approche collective de façon à définir un cadre d'actions commun. L'objectif également poursuivi par l'ensemble des partenaires de disposer d'une meilleure connaissance de l'offre adaptée pourra trouver une réponse à travers cette démarche.

Par la signature de cette charte, la Métropole souhaite engager une démarche dynamique autour de ces questions. Elle s'engage auprès de ses partenaires à s'appuyer sur leurs expériences et expertises pour faire évoluer en tant que de besoin les outils et les modalités d'intervention développés dans ce cadre.

Ainsi, la Métropole a souhaité associer la commune en tant qu'acteur du développement de cette offre et notamment pour sa connaissance des besoins de son territoire.

Il est proposé aux communes d'adhérer à cette démarche en devenant signataires de la charte.

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération métropolitaine n° 2019-4049 du 16 décembre 2019 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n° 1 du 05 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'adhésion à la charte métropolitaine en faveur des logements adaptés sur la période 2020-2025 ;
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer la charte métropolitaine en faveur des logements adaptés sur la période 2020-2025.

*Mme la Maire.- « Je vais faire une petite observation personnelle : je trouve que c'est intéressant de signer une charte. C'est encore plus intéressant d'avancer sur cette thématique. Je voudrais simplement dire que cela fait écho aussi à la loi d'adaptation de la société au vieillissement. On attend la future loi « grand âge et autonomie » qui a été repoussée par le gouvernement. On a quand même bon espoir qu'elle arrive normalement en fin d'année. Par rapport à ce que j'évoquais tout à l'heure concernant l'analyse des besoins sociaux, et sur notre territoire en particulier, on voit que les habitants de notre commune vieillissent, la part de personnes de plus de 65 ans est en augmentation constante, elle représente aujourd'hui plus de 25 % des habitants de la commune. Cela montre l'importance d'anticiper au niveau des logements pour que les personnes puissent rester à domicile quand elles le souhaitent, le plus longtemps possible. Ce qui facilite un parcours de la personne âgée sur le territoire. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

## **8. COHÉSION SOCIALE**

### **Programmation Cohésion Sociale 2020**

*Rapporteur : Madame Ikrame TOURI*

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a défini la géographie prioritaire de la politique de la ville sur la Commune. À Saint-Genis-Laval, le quartier des Collonges est classé comme Quartier Politique de la Ville (QPV), tandis que celui des Barolles est inscrit en Quartier de Veille Active (QVA).

En 2014, la Ville a donc établi un diagnostic partagé avec tous les partenaires du territoire, puis a rédigé le nouveau *Contrat de Ville 2015-2022 (CDV)* signé le 22 janvier 2016.

Ce contrat décline le projet de territoire développé au bénéfice des quartiers caractérisés par divers indicateurs de précarité (taux de chômage, familles monoparentales, niveau de revenus des ménages). Il vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de la Commune, à améliorer le cadre de vie des habitants, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'égalité des chances.

La politique de la ville agit ainsi de manière transversale sur l'ensemble des champs suivants :

- l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat
- l'emploi et l'insertion
- l'éducation
- la prévention et la tranquillité publique
- le lien social, l'accès à la culture et à la santé

C'est une politique publique partenariale qui trouve sa pertinence dans le travail collaboratif de différents acteurs (administrations, associations, habitants) et le cofinancement des projets par plusieurs collectivités publiques (État, Métropole, Ville, bailleurs sociaux).

Chaque année, l'État définit une "lettre de cadrage" précisant ses priorités en termes de cohésion sociale.

La Commune coordonne alors l'appel à projets *politique de la ville* en reprenant les objectifs de l'État et ceux de la Ville, dans le but d'arbitrer le développement des projets et leur financement.

La programmation ci-après présente les actions 2020 et leurs financements.

Il est important de noter que ces financements permettent de payer d'une part du matériel ou des prestations pour développer des actions, et d'autre part des postes d'ingénierie municipaux pour les coordonner.

En 2019, la programmation intégrait 16 actions pour un budget municipal de 41 825 € (sans les postes).

Pour 2020, la programmation « cohésion sociale » intègre 17 actions : 8 menées en 2019 sont reconduites et 9 sont des projets nouveaux, pour un budget municipal de 65 625 € (sans les postes) et 25 441€ de subvention attendue pour ces actions.

Cette augmentation des dépenses entre 2019 et 2020 s'explique par un plus grand nombre d'actions portées par la Ville. Elle s'accompagne des recettes correspondantes.

Thématique		N°	Action (Nouvelle ou Reconnue)	Porteur	Descriptif	Coût total	Participation Ville	Participation autres financeurs
RH	Gestion administrative	1	Gestionnaire administrative et financière (R)	Ville	Secrétariat et suivi des dossiers administratifs et financiers du service dans sa globalité (0,25 ETP)	21 400 €	16 050 € (budget RH)	Métropole : 5 350 €
	Ingénierie	2	Chef de projet (R)	Ville	Mise en œuvre de la politique de développement social et urbain, animation, suivi technique des différents dispositifs (Contrat de Ville, CLSPD) mis en place sur le territoire communal	46 400 €	17 220 € (budget RH)	- État : 13 700 € - Métropole : 15 480 €
Cadre de vie, habitat		3	Gestion sociale et urbaine de proximité (N)	Alliade Habitat	Amélioration des espaces publics d'Alliade Habitat aux Barolles <u>Objectifs</u> : faciliter le stationnement et lutter contre les dépôts sauvages d'encombrants	13 000 €	4 000 €	- Alliade Habitat : 1 000€ - Métropole : 8 000 €
Emploi, insertion		4	Mon image ma voix (R) (SOL)	Mission Locale	Simulations d'entretiens d'embauche pour les jeunes, filmées et visionnées pour corriger les défauts (5 Saint-Genois bénéficiaires sur 2 sessions/an) <u>Objectif</u> : les préparer à l'entrée dans le monde du travail, en apprendre les codes (savoir-être)	17 323 €	640 €	- Autres villes (Oullins, Pierre-Bénite, Brignais, Vernaison et la Mulatière) : 5 836€ - Mission Locale: 6 263 € - État : 4 600 € ((dont 2000€ sur l'enveloppe SGL)
		5	Appui à la création d'entreprise (R) (SOL)	Graines de SOL	Coopérative d'entrepreneurs (mise en commun de locaux, comptabilité, communication...) <u>Objectif</u> : pérenniser et développer leur activité	219 700 €	11 000 €	- Europe : 20 000€ - Région : 48 000€ - Métropole : 12 000€ -Autres collectivités locales (Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, CCVG et COPAMO) : 41 000€ - Autofinancement : 87 700 €

Thématique	N°	Action (Nouvelle ou Reconnue)	Porteur	Descriptif	Coût total	Participation Ville	Participation autres financeurs
Emploi, insertion	6	Citéslab - Service d'amorçage de projets (R) (SOL)	Graines de SOL	Accompagnement de personnes souhaitant créer leur entreprise <u>Objectif</u> : favoriser l'insertion professionnelle des habitants du QPV	64 456 €	8 168 €	- État : 27 500 € (dont 2000 € sur l'enveloppe SGL) - Métropole: 9 400 € - Autres Villes (Oullins, Pierre-Bénite et Brignais) : 19 388 €
	7	Difficultés langagières et insertion professionnelle (N)	Ville	Apprentissage du Français professionnel pour des personnes maîtrisant mal la langue <u>Objectif</u> : favoriser leur insertion dans le monde du travail	4 330 €	1 510 € + 500 € (budget RH - poste coordonnatrice réussite éducative et événementiel emploi)	- État : 2 320 €
	8	Parcours découverte emploi (N) (SOL)	Mission Locale	Découverte de différentes entreprises, multiplication des expériences et mise à l'emploi des jeunes <u>Objectif</u> : faciliter leur insertion professionnelle	13 857 €	0	- État : 10 000 € (dont 2000 € sur l'enveloppe SGL) - Missions Locales (Sud Ouest lyonnais, Rhône Sud et Monts d'Or/Monts du Lyonnais) : 3 857 €
Éducation	9	Prise en charge des exclus temporaires du collège (R)	VIFFILAVI	Prise en charge d'élèves exclus temporairement des collèges Giono et d'Aubarède par plusieurs partenaires <u>Objectifs</u> : éviter l'oisiveté, les faire réfléchir à leur comportement, les aider à le comprendre et à l'améliorer	1 000 €	1 000 €	-
	10	Semaine des décrocheurs (N)	AJD	Prise en charge d'élèves en décrochage par les éducateurs de prévention spécialisée, autour de la réparation de vélos <u>Objectifs</u> : les sortir un temps du cadre scolaire et développer des compétences et la confiance en soi	2 714 €	2 714 €	-

Thématique	N°	Action (Nouvelle ou Reconnue)	Porteur	Descriptif	Coût total	Participation Ville	Participation autres financeurs
Education	11	Appui à la parentalité et prévention du décrochage scolaire (N)	Ville	Prise en charge collective et individuelle d'élèves en difficulté avec implication des parents <u>Objectifs</u> : amélioration des situations scolaires et familiales	20 720 €	13 720 € (budget RH - poste <i>coordonnatrice réussite éducative et événementiel emploi</i> )	État : 7 000 €
	12	Continuité éducative et fracture numérique (N)	Ville	Achat et mise à disposition aux élèves de matériel informatique dans le cadre de leurs apprentissages, et aux parents pour le suivi de la scolarité <u>Objectif</u> : permettre le travail sur support numérique pour les familles qui en sont dépourvues.	2 541 €	0 €	État : 2 541 €
Prévention - Tranquillité	13	Diagnostic médiation - tranquillité (N)	Ville	Diagnostic tranquillité et médiation aux Collonges et aux Barolles pour préparer un plan d'action <u>Objectifs</u> : apaiser les conflits liés au partage de l'espace public, présence de professionnels de la médiation dans les quartiers	11 800 €	1 220 €	- État : 8 580 € - Alliade Habitat : 1 000 € - GrandLyon Habitat : 1 000 €
Lien social, culture, santé	14	Plateforme linguistique (R) (SOL)	AFI	Coordination des ateliers socio-linguistiques sur la Commune, animation du réseau du Sud-ouest lyonnais en matière de FLE et permanences d'accueil au PSP <u>Objectif</u> : animer le réseau de prise en charge des personnes apprenantes en Français Langue Étrangère	43 595 €	4 273 €	- État : 19 000 € - Région : 3 600 € - Autres Villes (Pierre-Bénite, Oullins, Brignais, Irigny, La Mulatière et Givors) : 16 722 €
	15	Médiation citoyenne (R)	AMELY	Médiation des conflits de voisinage par un tiers <u>Objectif</u> : favoriser le vivre ensemble et éviter les voies judiciaires pour régler les conflits	15 100 €	2 000 €	- État : 2 000 € - Valorisation bénévolat : 11 100 €

Thématique	N°	Action (Nouvelle ou Reconnue)	Porteur	Descriptif	Coût total	Participation Ville	Participation autres financeurs
Lien social, culture, santé	16	Permanences d'aide aux victimes (R)	VIFFILAVI	Accueil et accompagnement juridique et psychologique de victimes d'infractions pénales <u>Objectif</u> : permettre une aide par des professionnels sur le territoire communal	2 500 €	2 500 €	-
	17	Soutien au développement social et culturel (R)	Centre social et culturel des Barolles	Financement d'actions concourant au mieux vivre ensemble aux Barolles <u>Objectif</u> : accompagner des actions sur le thème de la parentalité, de la culture...	2 700 €	2 700 €	-
	18	Accompagnement administratif et numérique (N) (SOL)	AMELY	Aide aux démarches administratives dématérialisées (2 permanences / mois) <u>Objectif</u> : accompagner les personnes en situation d'illectronisme dans l'accès à leurs droits	10 000 €	1 000 €	- État : 5 000 € (dont 1000€ sur l'enveloppe SGL) - Autres villes (Oullins, Pierre-Bénite, La Mulatière et Brignais) : 4 000 €
	19	De Broadway à St Genis (N)	Ville (Mixcube)	Création d'une comédie musicale intergénérationnelle, présentée au théâtre de La Mouche <u>Objectifs</u> : développer créativité, solidarité et compétences artistiques (théâtre, chant, danses, décors) chez les bénéficiaires	8 578 €	3 578 € (budget RH - postes <i>Mixcube</i> )	État : 5 000 €

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 05.2015.034 relative au contrat de ville 2015-2020 ;

Vu le budget 2020 voté le 23 juillet 2020 ;

Vu les tableaux de notification préfectoraux de la programmation 2020 des crédits Politique de la Ville de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour Saint-Genis-Laval en date du 07 avril 2020 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n°1 du 05 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir,

- **DIRE** qu'au titre du **fonctionnement**, les subventions versées aux associations, par la commune, pour les actions suivantes seront imputées sur le compte **6574**.

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Subventions à verser en 2020
GSUP	3	Alliade Habitat	4 000 €
Mon image, ma voix	4	Mission Locale	640 €
Appui à la création d'entreprise	5	Graines de SOL	11 000 €
Cités Lab	6	Graines de SOL	8 168 €
Semaine des décrocheurs	10	AJD	2 714 €
Plateforme linguistique	14	AFI	4 273 €
La Médiation citoyenne	15	AMELY	2 000 €
Soutien au développement social et culturel	17	Centre Social et Culturel	2 700 €
Accompagnement administratif et numérique	18	AMELY	1 000 €

- **DIRE** que la participation de la Commune en **fonctionnement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur les comptes **60623 - 6068 - 6188** pour les participations à verser aux prestataires

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Prestations à verser en 2020
Difficultés langagières et insertion professionnelle	7	Ville	3 830 €
Prise en charge des exclus scolaires	9	LAVI	1 000 €
Appui à la parentalité et prévention du décrochage scolaire	11	Divers Partenaires	7 000 €
Diagnostic médiation-tranquillité	13	Divers Partenaires	9 800 €
Permanences d'aide aux victimes	16	LAVI	2 500 €
De Broadway à St Genis	19	Divers Partenaires	5 000 €

- **SOLLICITER** auprès des partenaires les recettes des actions suivantes :

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Institution(s) sollicitée(s)	Montant
Gestionnaire Administrative et Financière	1	Commune	La Métropole	5 350 €
Chef de Projet Contrat de Ville	2	Commune	État	13 700 €
			La Métropole	15 480 €
Difficultés langagières et insertion professionnelle	7	Commune	État	2 320 €
Appui à la parentalité et prévention du décrochage scolaire	11	Commune	État	7 000 €
Continuité éducative et fracture numérique	12	Commune	État	2 541 €
Diagnostic médiation tranquillité	13	Commune	État	8 580 €
De Broadway à St Genis	19	Commune	État	5 000 €

- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à verser aux divers porteurs de projets les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au titre des actions concernées
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à solliciter les différentes subventions auprès des partenaires concernés.
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre les décisions nécessaires au versement des participations de la Ville aux diverses associations porteuses lorsque le porteur ou les sommes ne sont pas définies dans la limite de 7000€ pour l'action 11, 9800€ pour l'action 13 et 5000€ pour l'action 19.
- **DIRE** que les subventions versées sont conditionnées à la réalisation de l'action décrite et qu'elles font l'objet d'un remboursement à la Ville au prorata de la non-réalisation.
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

**Mme la MAIRE.**- « Merci Madame **TOURI**. Je tiens à vous remercier pour la lisibilité. Je sais que c'est vous qui avez demandé à ce que ce soit présenté de cette manière et je vous en remercie, parce que c'est beaucoup plus clair par rapport aux actions et par rapport au sujet que l'on évoquait tout à l'heure sur l'évaluation. Je pense que c'est important que ces actions soient évaluées, puisque comme on l'a dit, il y a l'État et la Métropole qui aident au financement de ces actions et pour vérifier qu'elles sont pertinentes et qu'elles touchent bien leurs cibles. Je dirais que ces actions complètent aussi notre projet de réussite éducative porté par l'équipe et notamment par Mme **CHAPUIS**. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à la délibération ? Monsieur **BAGNON**. »

**M. BAGNON.-** « Je vais vous faire part de l'intervention rédigée par Nejma REDJEM :

« Merci, Madame TOURI pour votre présentation de cette délibération relative à la programmation des actions de cohérence sociale. Cohérence sociale que nous vivons comme le fondement de notre vie démocratique et donc comme une mission prioritaire pour notre commune. Nous ne pouvons donc que souscrire à cette délibération que nous approuverons, mais nous irons même plus loin en vous proposant ici de vous prêter tout notre concours pour les années à venir afin de bâtir une politique sociale solide, ambitieuse et cohérente pour les Saint-Genois et Saint-Genoises. Cette politique que l'on souhaite en lien avec nos partenaires nationaux ou métropolitains, mais aussi et surtout locaux, et je pense bien sûr à nos associations et au CCAS. Si le programme pour 2020 est déjà entériné, en tout cas le vote nous le dira, nous souhaiterions surtout pouvoir travailler sur la programmation 2021 en lien avec les acteurs locaux et les habitants et notamment avec les premiers concernés, ceux résidant dans les QPV et les QVA. L'objectif étant d'écrire avec les habitants et les habitantes le prochain contrat de ville pour ne pas qu'une fois de plus nos concitoyens et concitoyennes aient la juste impression que tout a été décidé pour eux sans eux. L'accès à la citoyenneté est d'ailleurs fléché comme prioritaire par les services de l'État pour 2021. À ce titre, pensez-vous envisageable d'accoler à notre Conseil Municipal des enfants, un conseil des jeunes notamment issus des quartiers concernés et qui seraient invités à siéger régulièrement à nos côtés ? Que ces jeunes puissent nous questionner s'intéresser aux affaires de la Commune. Concernant la lutte contre la fracture numérique, prévoyez-vous dans le prolongement de l'État d'aller plus loin en engageant une enveloppe financière municipale qui serait destinée à aider les familles populaires et les personnes isolées à acquérir le matériel informatique nécessaire aux usages actuels et les accompagner dans leur pratique ? Quel plan pluriannuel en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes pourrions-nous proposer à nos enfants dès leur plus jeune âge pour qu'une réelle culture puisse s'ancrer en matière de respect et d'égalité entre nous êtres humains ? Nous savons qu'il est également attendu des services de l'État que les dossiers présentés s'inscrivent dans une démarche respectueuse de la transition écologique. Pour vous dire le fond de nos pensées, l'heure est déjà à l'urgence climatique et si nous souhaitons bâtir une société sans carbone, c'est d'abord vers la diminution de la consommation d'énergie vers des énergies décarbonées vers une meilleure isolation des bâtiments qu'il faut tendre. Nous pensons justement que la politique de cohésion sociale peut être un axe de progrès important pour atteindre cet objectif. Comment alors travailler avec l'État et les bailleurs pour une rénovation des modes de chauffage de nos habitats collectifs ? Enfin, si la priorité donnée au développement économique est renouvelée, nous sommes certains qu'elle pourra être orientée vers l'économie sociale et solidaire ainsi que l'économie circulaire, d'autant que certaines des nouvelles actions proposées dans ce programme 2020 semblent y tendre à l'instar de la réparation de vélos par les décrocheurs. Mais en ce qui concerne la programmation 2020, nous avons quelques questions et remarques. Par exemple, au niveau financier puisque vous annoncez un engagement financier de la ville à hauteur de 66 625 € alors que le tableau présenté ne fait état que de 42 725 € pour les actions hors poste, pouvez-vous nous préciser d'où vient la différence. Cela dit le vote de la délibération portant sur la totalité du programme d'actions, et comme indiqué précédemment, nous voterons favorablement. Je vous remercie Madame la maire. »

**Mme ROTIVEL.-** « Nous ne pouvons qu'approuver cette programmation que nous avons validée en majeure partie au mois de février/mars et même complétée après avec le Délégué du Préfet et le Préfet en audioconférence pendant le confinement. Je tiens à remercier le travail de Mme LAURENT sur la parentalité et la réussite éducative qui sont deux sujets qui avaient été mis en exergue pendant le CLSPD et bonne continuité sur ce point. Quant à la différence, par rapport à la question de M. BAGNON, j'imagine qu'elle se trouve au niveau des recettes. »

**Mme la MAIRE.-** « Mme TOURI va peut-être apporter des éléments de réponse par rapport à l'intervention de Mme REDJEM portée par M. BAGNON. »

**Mme TOURI.-** « Je ne vais pas refaire des calculs ce soir, mais en tout cas on va avoir un temps de bilan avec les services de l'État justement pour évaluer encore une fois les actions qui au-

ront été menées sur l'année 2020. On attend aussi la lettre de cadrage des services de l'État pour voir quelles sont les orientations annoncées en 2021. On les croisera également avec nos orientations, puisque nous avons aussi des cibles et des publics que nous souhaitons accompagner. Et après, on informera tous les partenaires et tous les porteurs de projet. On ouvre même à d'autres porteurs. Tout est possible en tout cas, c'est ouvert à d'autres associations, d'autres partenaires. Si vous voulez vous joindre à nous et nous apporter votre concours, nous apprécierons. Si c'est constructif, on apprécie toujours.»

**M. HORNUS.**- «Pour rebondir sur la réflexion de Mme TOURI, on serait vraiment ravi de pouvoir compter sur vous. Nous avons notamment envisagé la visite des quartiers et je crois que M. PEREZ avait été sollicité, mais pour des raisons idéologiques vous n'avez pas souhaité vous joindre à nous, c'est un petit peu dommage. Peut-être que Mme REDJEM serait ravie de venir avec nous. Dans tous les cas, on serait vraiment content de lui faire visiter les quartiers avec M. ALLEG et l'animateur du Mixcube. On est totalement ouvert à votre participation.»

**Mme TIRTIAUX.**- « Nous aussi, nous serions ravis d'être invités, parce que l'on n'est pas trop au courant nides visites ni des travaux en commission. Merci de ne pas nous oublier, ce serait gentil. Merci. »

**Mme la MAIRE.**- « Pas de souci, on vous invitera. J'ai quelques réflexions par rapport à l'intervention de Mme REDJEM. Je ne vais pas faire dans l'ordre, mais dans son intervention, Mme REDJEM a évoqué tout le travail avec les bailleurs et les rénovations énergétique. Là, elle est bien placée puisqu'elle a dans son groupe deux élus métropolitains, dont M. PEREZ qui est quand même spécialisé dans l'énergie avec sa présidence du Sigerly. Je pense que l'on va sûrement avoir des réponses en ce sens avec la Métropole, en tout cas on ne manquera pas de lui rappeler si cela ne va pas assez vite à notre goût. Pour ce qui est de la politique sociale ambitieuse, je pense que l'on a tout à fait proposé une politique sociale ambitieuse. On l'a rappelé lors du dernier conseil où l'on a évoqué la sécurité et la tranquillité publique, pour nous la politique de tranquillité publique est forcément accompagnée d'une réponse sociale et d'une réponse aux besoins notamment des quartiers, cela a été rappelé à travers la réussite éducative. Dans son propos, Mme REDJEM parlait aussi de la participation des usagers. Je crois qu'elle travaille dans un CCAS, elle doit bien connaître ces thématiques et si elle a suivi le plan pauvreté du gouvernement -il y avait un groupe qui était animé par l'AMRI\*, une association que je connais bien qui favorise l'inclusion-, c'est extrêmement compliqué de toucher et d'intégrer dans des groupes des usagers notamment précaires parce qu'en fait ce n'est pas aussi simple qu'ici : la prise de parole, cela s'apprend, cela s'accompagne et il faut déjà faire tout un travail en amont. Il ne s'agit pas simplement d'aller leur demander leur avis de cette manière. Cela demande quand même un gros accompagnement, ce n'est pas si simple et cela se construit. C'est une petite remarque. Vous pourrez constater, puisque vous êtes désormais à la Métropole qui gère le dispositif du RSA, pour mémoire le dispositif du RSA intégrait justement, dans les instances de médiation, des usagers et vous pouvez demander à l'ensemble des commissions locales d'insertion, des usagers malheureusement on n'en a pas ou très rarement. Si vous arrivez à en intégrer, je dis bravo ! Je ne peux que vous y encourager et que vous féliciter d'autant que, par rapport à ce que l'on évoquait en préambule sur la crise sanitaire, on commence à avoir les premières applications sociales et j'ai lu notamment que le nombre d'allocataires du RSA était passé de 40 000 sur la Métropole à plus de 43 000. On a vraiment besoin effectivement d'avoir la parole des bénéficiaires des dispositifs. Pour vos propositions, en ce qui concerne le conseil des jeunes, on a prévu d'en faire un. Peut-être que Mme CHAPUIS peut dire un mot et je continuerai après. »

**Mme CHAPUIS.**- « Pour information, les nouveaux élus du CME ont été élus au début du mois d'octobre. Ils prendront leur fonction au début du mois de novembre. Nous avons déjà commencé à travailler avec Marine STATSAS qui est responsable du CME. Nous aimerions justement voir évoluer le CME pour que les enfants soient moins en représentation, mais plus dans l'action auprès des élus adultes, qu'ils aient à partir de leur projet et de leurs envies la possibilité de rencontrer des élus adultes et de voir avancer leurs projets comme les plus grands. La deuxième idée était que des enfants qui étaient engagés en CM1 CM2 puissent continuer leur

action peut être dans le temps, ne pas arrêter un projet à la fin du CM2, mais au contraire pouvoir le transmettre aux nouveaux élus arrivants. Et puis aussi peut-être, je sais que de nombreuses mairies se posent la question, d'ouvrir les CME à plus d'enfants à travers des commissions, comme pour les adultes. Puisque finalement cela concerne 35 enfants, donc pareil encore, nous sommes au début du mandat, au début de notre réflexion et en tout cas nous tenons aussi à repenser à ce CME ou à un conseil jeunes. Je voulais rajouter aussi que nous avons évoqué l'idée de mettre en place un parcours citoyen en lien avec les écoles et M. HORNUS, qui viserait tous les élèves de nos écoles. On pourrait imaginer par exemple que tous nos élèves de CM2 puissent passer leur diplôme de premier secours et avoir du coup un même parcours au niveau de la citoyenneté. »

**Mme la MAIRE.**- « Je voudrais compléter l'intervention concernant la participation des usagers pour vous informer que l'on a vu avec les services pour créer toutes les conditions pour lancer nos comités de quartier prochainement. C'est aussi un moyen de pouvoir associer les citoyens et pas seulement des quartiers en politique de la ville, mais de tous les quartiers de la ville. Toutes les conditions sont réunies pour lancer bientôt notre commission de régulation des flux. Par rapport à des points évoqués qui concernaient la fracture numérique, effectivement c'est un des axes qui était ressorti dans l'analyse des besoins sociaux de la commune, c'est quelque chose que l'on constate. Il y a une association qui s'appelle « Emmaüs Connect » qui travaille vraiment de manière intelligente sur ce domaine. Je pense que Mme TOURI aura l'occasion aussi de travailler avec eux. Ils peuvent mettre à disposition à la fois du matériel et un accompagnement, parce qu'il ne suffit pas d'avoir un téléphone. Aujourd'hui, la fracture numérique est dans l'usage du téléphone et contrairement à ce que l'on pense elle n'est pas que chez les plus de 80 ans, elle est beaucoup chez les jeunes. Des jeunes précaires, évidemment ils savent se servir de leur téléphone pour envoyer des SMS ou téléphoner, mais créer son espace emploi, par exemple, sur l'application du Pôle emploi, c'est plus compliqué. C'est tout cet accompagnement qui est intéressant. C'est un peu comme la parabole du poisson et d'apprendre à pêcher. Il ne suffit pas d'avoir un téléphone pour ne pas être en situation de fracture numérique, il faut aussi avoir les outils et puis la compréhension des dispositifs. Aujourd'hui, la plupart des services sont dématérialisés, donc c'est tout cet accompagnement qui sera donné. Je crois que j'ai répondu à peu près, avec Mme TOURI et Mme CHAPUIS, à l'ensemble de vos remarques et on a bien pris note d'inviter tous nos collègues lors des manifestations. Monsieur PEREZ. »

**M. PEREZ.**- « Je souhaitais juste répondre à M. HORNUS puisqu'il m'a cité. C'était une conversation privée avec M. GONZALEZ qui m'a expliqué la veille pour le lendemain que vous aviez l'intention d'aller visiter les quartiers. Je lui ai simplement répondu, pour moi ce n'est pas idéologique tel que vous le dites, on n'était simplement pas d'accord sur le positionnement que vous aviez vis-à-vis de la sécurité et je ne me voyais pas aller avec vous, ce que vous aviez prévu de faire, que vous teniez un certain langage et qu'en face je dise autre chose. Je pense qu'en face, ils n'auraient pas compris et cela manquait de cohérence. Donc, à l'occasion si l'on doit aller faire des visites, il n'y a pas de souci, mais comme me l'avait présenté Stéphane, je ne me voyais pas aller à vos côtés, que vous, vous teniez un langage et que moi j'en tiens un autre. C'est juste une question de cohérence, il n'y a pas d'idéologie derrière. »

**M. GONZALEZ.**- « Je confirme la réponse. C'était privé, mais comme c'était une demande de M. HORNUS, c'est pour cela que je vous ai posé la question, mais je confirme votre réponse. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

– **LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION** -

## **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **Mesures d'accompagnement à l'attention du secteur économique et local - Complément à la délibération 05.2020.014**

*Rapporteur : Monsieur Stéphane GONZALEZ*

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et lutter contre la propagation du virus, le Parlement a adopté la loi n°2020 - 290 le 23 mars instaurant un état d'urgence sanitaire qui a ensuite été reconduit. Le confinement de la quasi-totalité de la population, décrété le 16 mars dernier (2020-260), a entraîné une chute brutale des activités, une baisse de la production et de la consommation.

La Ville de Saint-Genis-Laval s'est mobilisée et a décidé par une délibération du 28 mai de prendre différentes mesures d'accompagnement à l'attention du secteur économique local et des ménages. La Ville est propriétaire de locaux commerciaux. Au vu du contexte rappelé précédemment, le conseil municipal a voté une annulation des loyers pour ses trois locataires (restaurant Deux demi-mesures dit « le Rochefort », fromagerie Sourbès, Europe Auto services) pendant la période où ils n'ont pu exercer leur activité.

L'entreprise Be sport, Be free est une salle de sport située au 180 route de Vourles à Saint-Genis-Laval qui propose différentes activités sportives. Cette entreprise loue auprès de la Ville (2 196 € par trimestre soit 732 € par mois) un terrain qui est utilisé par ses clients pour stationner de façon à permettre un stationnement pratique et respectueux des autres usagers du domaine public et des autres structures établies à proximité.

Au vu de ce contexte et de la demande formulée par l'entreprise Be Sport Be Free en date du 11 juin, il est proposé comme pour les autres commerçants de procéder à une annulation de ses loyers, au prorata temporis pour la période où la structure a du être fermée pour des raisons sanitaires (entre le 17 mars et 31 mai inclus) jusqu'à l'autorisation de réouverture officielle et nationale des établissements du même type le 1er juin. L'annulation du loyer correspondant est de 1 801 €.

Compte tenu de l'évolution de la situation épidémique nationale et locale, l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2020 n°69-2020-09-25-013 dans son article 4 a décidé d'interdire l'ouverture des établissements sportifs publics et privés (salles de sport et de fitness) à compter du samedi 26 septembre 00h00 jusqu'au 12 octobre minuit.

Il est donc proposé de procéder à l'annulation des loyers des acteurs économiques pour lesquels les fermetures des établissements seraient prononcées par arrêté préfectoral au-delà de 15 jours et pour la durée totale ainsi concernée. (Restaurant "Deux demi-mesures dit "le Rochefort", fromagerie Sourbès, Europe Auto Services et Be sport Be free).

Mesdames, Messieurs,

Vu le CGCT;

Vu la loi n°2020-290 le 23 mars 2020 relative à l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la délibération n°05.2020.014 du 28 mai 2020 relative aux mesures d'accompagnement à l'attention du secteur économique local et des ménages ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2020-09-25-013 du 25 septembre 2020 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission communale n°4 du 8 octobre 2020 ;

Afin de soutenir les acteurs économiques et sociaux du territoire, je vous demande de bien vouloir,

- **ÉMETTRE** un avis favorable, du fait du confinement et de la crise sanitaire, à l'annulation des loyers de l'entreprise Vilaix - Be sport Be free dite « Be sport Be free» situé au 180 route de Vourles à Saint-Genis-Laval en 2020 pour les périodes de fermeture imposées,
- **AUTORISER** le remboursement, au-delà de 15 jours, au prorata temporis de la durée des interdictions et fermetures aux titulaires d'un bail ou d'une autorisation d'occupation récurrente et/ou ponctuelle du domaine public ou d'un local communal lorsque l'activité autorisée ne peut être exercée du fait de la réglementation ou d'un acte national ou local (arrêté du préfet,...) visant à protéger les populations contre les effets liés à la propagation du virus SARS-Cov-2 en matière de santé publique,
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

**M. MASSON.**- *« Nous soutenons cette action qui s'inscrit dans le prolongement du plan d'aide voté en mai. La demande de Be sport Be free avait été reçue après la délibération, donc il est bien normal que l'on puisse lui donner satisfaction maintenant. L'évolution qui est proposée en termes de temps et de délai qui permet une modulation est positive puisque la crise a évolué et est amenée à évoluer. D'ailleurs, je ne sais pas comment vous voulez y travailler, mais on va peut-être être amené à faire d'autres propositions dans le futur si la situation se prolonge après ce que l'on a appris hier. Nous avons la chance d'avoir une ville sur laquelle des commerces de qualité, même dans cette période tendue, s'implantent ces jours-ci encore. C'est le fruit d'une politique qui est déjà ancienne en la matière, mais il faut redoubler de vigilance pour limiter la casse qui est prévisible en lien avec la crise économique qui commence à se créer avec la pandémie. Dès lors, nous nous interrogeons sur les démarches que la ville avait pu entreprendre auprès de l'État ou des autres collectivités en charge du développement économique comme la Région ou la Métropole.»*

**M. GONZALEZ.**- *« Vous vous doutez bien que c'est très compliqué. On a pris la décision de rencontrer les entreprises dans trois semaines, toutes les entreprises, toutes les TPE-PME qui sont la force de notre territoire. Je le sais bien parce que je suis un entrepreneur, je connais la difficulté aujourd'hui que tous les dirigeants rencontrent pour faire vivre leur entreprise. Je voudrais dire, sans aucune polémique, que quand vous êtes adhérent à Chaponost ou à Brignais, vous pouvez faire du sport ; quand vous êtes adhérent à Saint-Genis-Laval, vous ne pouvez pas faire du sport. C'est-à-dire que Be sport Be free a une double sanction : il est obligé de fermer alors que ses concurrents qui sont à 3 km sont ouverts. On a eu une grande discussion sur les associations : là on parle de l'économie, certes l'économie, c'est très important, mais l'associatif, on sait bien que c'est la vie de notre commune. Je pense que, pour prendre l'exemple du Be sport Be free, on est autour d'une communauté, c'est-à-dire que comme une association, quand on est adhérent, on sait qu'il y a une difficulté et il faudrait rester solidaire, rester adhérent de Be sport Be free -je n'ai pas d'action chez Be sport Be free- je dirai la même chose pour le basket de Saint-Genis-Laval. Le Sgosff fait du crowdfunding pour sauver son association. Évidemment une ville peut aider, mais elle ne peut pas aider tout le monde. En revanche, tout le monde peut être solidaire et se dire : si mon association, si mon entreprise, si mon club de sport veut survivre, il faut peut-être que je reste adhérent et il faut peut-être que je sois solidaire. Si on a cette action, c'est une réaction commune et un vrai discours de solidarité. Aujourd'hui, en France -je n'ai pas le chiffre exact- je crois que 30 ou 40 % des adhésions dans les associations n'ont pas été renouvelés, 40 %, c'est énorme. Si vous n'êtes plus adhérent de votre association, je peux comprendre parce qu'il y a des gens qui ont aussi des difficultés financières, mais si tout le monde se désengage, l'année prochaine il n'y aura peut-être plus certaines associations. C'est un peu la même chose, je ne vais pas reprendre Be sport Be free, mais je pense qu'il y a aussi une solidarité à jouer et notre rôle de ville, c'est peut-être de faire passer ce message : soyons solidaires les uns envers les autres. »*

**M. DARNE.-** « Je rebondis sur ce que dit effectivement Stéphane, parce que la commission loisirs n'ayant pas eu lieu, et pour cause, parce qu'il n'y avait pas de délibération à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, je ne suis pas avide de réunion croyez-moi et je le conçois tout à fait, mais ne serait-il pas souhaitable que cette commission puisse échanger sur les difficultés que rencontrent les associations et ainsi pouvoir répondre aux questions que se posent les parents et les licenciés que l'on nous pose dans la rue. Tout simplement comprendre les règles appliquées. Je sais que ce n'est pas facile pour vous parce que ces règles changent constamment. Vous êtes toujours à la merci de savoir comment elles vont être interprétées. Dernièrement, avec le discours du président, elles vont encore changer. Nos équipes porte-drapeau Saint-Genoises qui évoluent au haut niveau, je pense notamment aux équipes de handball féminines et masculines et je pense au basket féminin que vient de citer Stéphane, ne peuvent s'entraîner et doivent aller jouer le week-end à l'extérieur. C'est impossible pour elles d'avoir des résultats excellents. J'ai l'impression que deux équipes sont vraiment en porte-à-faux. J'ai vu que deux clubs lyonnais aux mêmes niveaux que les nôtres Lyon Accro et Vaulx-en-Velin ont joué samedi dernier à Chaponost. C'est ce qui m'a interpellé et je me suis permis de téléphoner à un collègue que je connais bien de Chaponost, à un adjoint au sport, pour lui demander comment. C'est parce que les clubs se sont entendus, mais malgré toutes les disponibilités et malgré toute la volonté de ces adjoints au sport notamment celui de Chaponost, bien qu'ils veuillent, les restrictions qui sont imposées avec le couvre-feu maintenant ne vont même pas permettre au handball de pouvoir bénéficier de quatre créneaux qui leur avaient été libérés. C'est grave pour ces clubs lyonnais et surtout que quand on joue à un haut niveau, on s'aperçoit que l'on joue métropole contre métropole. La règle va s'appliquer dès 21 h 00 pour rentrer à la maison, donc les matchs, c'est un championnat complètement tronqué qui va arriver maintenant et qui va être regrettable. Une saison sportive bien compromise au regard de la situation et un couvre-feu maintenant qui ne fait que l'aggraver. »

**Mme la MAIRE.-** « Peut-être que M. FAURE veut vous répondre pour les règles expliquées aux associations ? »

**M. FAURE.-** « Effectivement, la situation est très compliquée pour l'ensemble des associations, qu'elles soient sportives ou autres et le couvre-feu va apporter encore des modifications notamment avec des créneaux qui étaient pour l'instant accessibles aux enfants qui jouent à un haut niveau régional ou national et qui ne vont plus pouvoir s'entraîner. Des créneaux handball enfants avaient lieu de 20 h 30 à 22 h 00 pour eux, c'est clair que ce créneau va devoir s'arrêter. Les difficultés, on les connaît, malheureusement comme vous le disiez M. DARNE, les grandes métropoles vont devoir fermer et les 59 communes de la Métropole de Lyon ne vont pas pouvoir accueillir d'activité le soir. On sait en plus que les fédérations poussent pour que les matchs aient lieu. Un club qui ne peut pas accueillir le match est déclaré forfait. Si l'on ne peut pas décaler le match et intervertir les rencontres, donc aller chez nos adversaires plutôt que de les recevoir, ce serait uniquement décalé le problème puisque l'on n'est pas sûr de pouvoir faire le match retour. On est vraiment conscient de cette situation difficile. Le service des sports et moi-même avons des contacts quotidiens avec les présidents de ces associations, on cherche des possibilités et on cherche sans se mettre hors la loi, parce que ce sont des lois qui s'imposent à nous, les meilleures pratiques possible pour qu'ils puissent continuer. On voit que même au niveau professionnel, les matchs qui devraient avoir lieu pour le football professionnel, pas de coup d'envoi après 17 h 30. Sinon les matchs peuvent avoir lieu, mais à huis clos, donc des pertes financières pour l'ensemble des clubs. On est conscient, on fait le maximum dans un monde qui change de semaine en semaine avec des nouveaux décrets, des nouveaux arrêtés qui nous tombent dessus et que l'on essaye de prendre de façon la moins perturbante pour les clubs et de laisser le maximum de liberté. J'en veux pour exemple les stages qui vont avoir lieu pour les enfants, stages de rugby pour lesquels on a trouvé le moyen de leur permettre de faire ces stages et d'accueillir les enfants, y compris sur la pause méridienne avec les repas tirés du sac, dans les salles de convivialité du stade de façon à ce que l'on puisse garder une activité associative sur la commune. Pour revenir sur la proposition de la commission, on peut envisager d'avoir une commission commune pour partager échanger sur les expériences de chacun pour voir comment on peut aider encore mieux nos associa-

tions. »

**Mme la MAIRE.**- « On est aussi quand même, je voulais le rappeler, dans une situation sanitaire très préoccupante. Notre souci d'élu, de citoyen, c'est aussi de protéger ceux qui pourraient être impactés par le virus. Bien sûr, ce sont des contraintes pour les associations, pour chacun d'entre nous et aussi, on l'a évoqué, pour les entreprises qui subissent vraiment cette crise et pour lesquelles les premiers impacts arrivent. Il y a eu beaucoup d'efforts, il faut le signaler de la part de l'État, beaucoup d'aides ont été données et ont permis d'amortir le choc, mais les prêts consentis, il va falloir les rembourser. Beaucoup de personnes sont encore en situation de chômage. C'est vrai que si on peut chacun montrer notre solidarité que ce soit à nos associations ou à nos entreprises, c'est le bienvenu. Je voulais faire aussi un petit clin d'œil : dans cette période morose, on a un restaurant dont l'ouverture avait été repoussée et qui va ouvrir demain, c'est le Restaurant « Chez Reine ». Il est situé place Barnoud. Il va ouvrir avec une formule réduite, puisque vous savez que les restaurants ont encore dû réduire leur capacité d'accueil. Si on peut aussi se montrer solidaires en pouvant aller y manger, ce serait aussi l'occasion de dynamiser notre commerce local. Par rapport aux règles appliquées, sachez quand même que l'État et notamment la Préfecture, on les a régulièrement au téléphone, ils sont bien conscients des difficultés auxquelles on est confronté, notamment avec cette division du territoire Métropole et Rhône. Il y a un numéro vert à la Préfecture que l'on peut appeler dès que l'on a une question et qui permet de répondre aux questions à la fois des associations, mais des élus appellent aussi parce que c'est vrai que pour interpréter des fois les textes, c'est un peu compliqué. Une réunion est prévue la semaine prochaine, à peu près à J+3/J+4 pour voir comment les nouvelles mesures sont appliquées, pour faire un petit point de retour. Je trouve que c'est intéressant de voir que l'État sollicite aussi les élus pour voir comment cela se passe. Ce n'est pas le tout de faire des décrets et des arrêtés, c'est aussi voir comment cela s'applique et comment la population le ressent. En ce qui concerne les démarches sur le développement économique, on compte bien aussi sur la prochaine PPI de la Métropole pour soutenir les entreprises locales en favorisant les projets sur Saint-Genis-Laval. On va passer au vote. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

## **10. MARCHÉS PUBLICS**

**Adhésion au dispositif de centrale d'achat de la Métropole**

**Rapporteur : Madame Françoise BÉRARD**

Par délibération en date du 16 décembre 2019, la Métropole de Lyon s'est constituée en Centrale d'achat territoriale afin de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces, atteindre un meilleur niveau de performance, optimiser les coûts et délais liés à la passation des marchés, sécuriser et simplifier l'achat public et répondre aux justes besoins des territoires.

Ce dispositif d'achat mutualisé, prévu par l'article L. 2113-2 du Code de la commande publique, est ouvert aux acheteurs publics de son territoire que sont les communes, centres communaux d'action sociale (CCAS) et les établissements publics de son territoire que la Métropole finance ou contrôle.

Les acheteurs publics demeurent libres de recourir en opportunité à cette Centrale d'achat pour tout ou partie de leurs besoins à venir. Par contre, dès lors qu'ils adhèrent à un marché, un principe d'exclusivité s'impose pour la durée du contrat.

L'objectif de cette Centrale est double. On cherche à optimiser le coût global sans réduire la qualité tout en stimulant la concurrence sans déséquilibrer le tissu économique local.

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n° 4 du 08 octobre 2020;

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le règlement général de la centrale d'achat territoriale
- **AUTORISER** la signature de la convention d'adhésion à cette centrale
- **DÉLÉGUER à Madame la Maire**, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, ou à toute autre personne habilitée au titre des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'achat territoriale en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- **LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION** -

### **11. MARCHÉS PUBLICS**

**Avenant n° 2 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

*Rapporteur : Madame Françoise BÉRARD*

Dans le cadre du projet « @CTES » (Aide au Contrôle de Légalité Dématérialisée), le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire a lancé un programme de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités locales.

Les objectifs de la dématérialisation sont, pour les collectivités locales :

- l'accélération des échanges avec la préfecture et la réception quasi simultanée de l'accusé de réception des actes transmis
- la réduction des coûts (frais postaux, frais d'édition, frais de personnels) liés à l'envoi des actes à la préfecture et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires
- l'intégration du contrôle de légalité dans une chaîne de dématérialisation complète et ininterrompue en lien avec la dématérialisation de la production des actes, la dématérialisation de l'achat public, la dématérialisation de la chaîne comptable et financière

jusqu'à 2019, les conventions de raccordement à l'application @CTES ne prévoyaient pas la possibilité d'envoyer l'intégralité des actes transmissibles pour les marchés publics et les contrats de concession par voie dématérialisée.

La possibilité est désormais offerte aux collectivités locales de transmettre les marchés publics et contrats de concession, sous réserve du respect d'un certain nombre de points destinés à assurer le bon fonctionnement du processus de contrôle.

La Ville de Saint-Genis-Laval a signé avec la Préfecture le 5 février 2007 une convention relative à la télétransmission des décisions et délibérations de la Commune. La commune a précédemment conclu un avenant n° 1 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité pour l'étendre aux actes budgétaires.

Mesdames, Messieurs,

Vu la convention du 05 février 2017 pour la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ;

Vu l'avenant n° 1 du 28 février 2014 relatif à la dématérialisation des actes budgétaires ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n° 4 du 08 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER ET ACTER l'avenant n° 2** à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité pour l'étendre aux documents relatifs à la Commande publique de la commune

»Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

## **12. FINANCES**

### **Subventions 2020 / Divers**

**Rapporteur : Madame Françoise BÉRARD**

La présente délibération fait suite au vote du budget primitif 2020 intervenu le 23 juillet 2020.

Elle précise, conformément à la réglementation, les subventions versées aux budgets annexes (CCAS & Résidences : 357 902,80 € et La Mouche 16 177,94 €), ainsi que les subventions d'équipement accordées dans la continuité des actions engagées pour 202 000 € (programme d'intérêt général des loyers maîtrisés, plan de façades du centre-ville, FIC et requalification des Barolles) et à l'enveloppe de crédits affectés à l'aide financière octroyée pour l'acquisition d'un VAE.

Elle complète également la délibération relative aux subventions pour les associations du 28 mai 2020 et permet de reverser la subvention métropolitaine de 971,50 € perçue par la ville au titre du Fliaj à la Mission Locale.

**Mme la MAIRE.-** « *Nous voterons par subvention. Je pense qu'on va présenter l'ensemble parce que les interventions vont porter sur l'ensemble et pour le vote, on fera section parce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote sur certaines délibérations* ».

Madame Françoise BÉRARD présente l'ensemble des subventions.

**M. PEREZ.-** « *Comme déjà évoqué par Stéphane GONZALEZ, Christian DARNE et M. FAURE, je voulais un peu évoquer les difficultés des associations et profiter de cette délibération pour alerter de nouveau l'ensemble du Conseil Municipal, et par conséquent celles et ceux qui nous suivent ce soir, sur l'état actuel de ces associations.*

*Notre société dans son ensemble est en train de vivre une crise sanitaire, sociale et économique extrêmement violente. Nos associations qui contribuent grandement au vivre ensemble, au dynamisme local, créatrices d'emplois, de valeurs, tentent de faire face et de maintenir leurs activités tant bien que mal. Elles font face à des changements de protocoles sanitaires réguliers, on l'a évoqué, des restrictions impactant leur trésorerie ou à leurs adhérents qui ne veulent pas se réengager, car ayant à surmonter des difficultés personnelles. Elles tentent d'apaiser les inquiétudes de leurs adhérents ou tout simplement elles ne peuvent plus assurer la continuité de leurs activités, comme M. DARNE l'expliquait tout à l'heure. Tout cela menace l'existence même de nos associations et donc du tissu local qu'elles ont construit patiemment depuis de longues années sur notre territoire et qui permet d'aller du vivre ensemble vers le faire ensemble. Je reprendrai l'exemple du Sgosff, le club de basket féminin qui après avoir attendu très longtemps vient de lancer une cagnotte en ligne pour faire face à de grosses difficultés de trésorerie. D'autres associations, et j'en ai encore eu deux au téléphone hier, sont sans doute dans le même cas, mais n'ont pas encore fait part de leurs difficultés. J'ai de mon côté alerté cette semaine le vice-président de la Métropole de Lyon à la vie associative et politique sportive, M. BEN ITAH, sur cette situation très préoccupante de ces structures. Vous avez lancé des assises des associations en cherchant à les accompagner et à identifier les besoins de chacune. Allons plus loin, consultons-les sur les difficultés actuelles et voyons ce que nous pouvons faire pour les soutenir dans cette tempête. Nous devons toutes et tous à notre niveau, comme le disait Stéphane tout à l'heure,*

être solidaires avec ces associations avant qu'elles ne craquent. Beaucoup d'entre nous ici ce soir sont d'anciens responsables associatifs qui savent à la fois l'importance de ces structures, mais aussi leurs difficultés récurrentes en matière d'engagement bénévole. J'incite donc fortement le Conseil Municipal à s'engager à aider et à accompagner les associations en difficulté par tous les moyens possibles et imaginables pour leur permettre de passer cette épreuve difficile. C'est de notre devoir.

**M. MASSON.**- « À l'occasion de cette délibération, je vais dire un peu la même chose quant à la situation des associations, tout ce qui a pu être dit jusqu'à maintenant. Je suppose que l'un des moyens pour pouvoir en discuter, ce seront les assises des associations dont nous avons vu qu'elles avaient eu une première réunion de lancement. On voulait avoir quelques informations quant au déroulé de ces assises des associations, savoir un peu si nous serons invités ou associés à cette démarche, afin de bien connaître les besoins, les demandes, les projets associatifs. Je pose la question ce soir comme nous n'avions pas encore reçu de réponse au courrier que l'on vous avait fait parvenir pour vous poser ces questions. Merci. Sinon pas de remarque particulière sur les subventions de ce soir et la délibération qui avant tout a un but comptable et juridique. »

**M. FAURE.**- « Pour ce qui est de la commission, je vous renvoie au règlement de la commission, il n'y avait pas eu d'ordre du jour établi par rapport à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Pour ce qui est des assises et des associations, le but est de pouvoir travailler en partenariat avec les associations Saint-Genoises, d'instaurer un climat de confiance et de partenariat. Donc, au niveau de la première réunion des assises, c'était de faire un bilan du forum des associations qui avait eu lieu début septembre pour savoir sous quelle forme on devait continuer, si la forme actuelle leur convenait ou s'il fallait prévoir un autre type de forum. C'est en construction également avec elles puisqu'il y a une demande récurrente qui est de pouvoir faire plus de démonstrations et plus de participatif lors du forum, de façon à pouvoir faire faire des essais au public afin de décrocher de nouveaux adhérents. C'est une formule sur laquelle on va se mettre en œuvre pour travailler et la commission sera sollicitée sur des points de discussion pour construire cela. La finalité des assises est de savoir comment on peut travailler et quels outils on peut mettre à disposition des associations pour faciliter la communication avec la mairie, pour faciliter les demandes de prêt de matériel, les demandes d'organisation d'événements, de matchs spécifiques ou d'événements spéciaux pour l'association. Bon nombre d'associations ont fait part de leur désarroi face au démantèlement du CADEC et demandent qu'une structure semblable puisse avoir lieu sous forme d'une maison des Saint-Genois ou une maison des associations, on verra quelle forme elle prend. Le prochain rendez-vous qui est donné aux associations est fixé au mois de février. Actuellement, un questionnaire en ligne leur a été transmis pour recueillir leurs besoins et justement énoncer leurs difficultés et énoncer leurs attentes. La restitution se fera au mois de février, la date n'est pas encore fixée, mais c'est l'ordre de grandeur. Elle se passera sous forme de tables rondes, avec quatre sujets qui seront proposés avec des intervenants qui permettront de les accompagner sur la gestion administrative d'une association, puisque certaines sont fortement calibrées pour fonctionner et d'autres, vous l'avez dit, ont aussi des difficultés pour recruter et ne serait-ce qu'avoir les trois membres du bureau qui permettent à l'association de continuer de vivre. Des interventions sont prévues sur la manière de les accompagner. Il sera prévu de faire des échanges et avec des modérateurs pour que ces besoins ressortent et nous permettent de savoir vraiment ce que l'on va devoir mettre en place derrière pour les accompagner. Pour l'instant, c'est en préparation, on attend les retours. Les associations ont été sollicitées par mail et on va faire une relance par courrier de façon à ce que l'on puisse avoir le maximum de retours. Actuellement, nous n'avons eu que 34 retours sur le sondage. J'invite les présidents d'associations qui nous regardent ce soir à répondre, puisque plus on aura d'informations plus on pourra proposer des services qui répondent vraiment aux besoins du plus grand nombre. Voilà pour ce qui est des assises. »

**Mme la MAIRE.**- « Pour compléter, je voudrais simplement dire que le fait que l'on ait un adjoint qui soit en charge de la vie associative, cela montre aussi le souhait que l'on a d'accompagner et d'aider les associations. Je partage votre constat, Monsieur PEREZ, les associations,

*c'est une richesse et on sait qu'en France en général c'est vraiment une richesse. C'est un maintien du lien social, c'est aussi un amortisseur et vous n'êtes pas sans savoir que notre projet, c'est de créer du lien. Les associations sont des vecteurs de lien tout à fait utiles. Au niveau du travail avec l'ensemble des élus en commission, il pourra être fait des points au niveau de la commission qui inclut la vie associative et on verra à ce moment-là comment on peut associer l'ensemble des élus. Pour donner une petite note positive, effectivement dans la crise aussi on voit des associations finalement qui innovent et qui se disent, je vais peut-être un peu dépasser mon cercle ou proposer d'autres choses. Je pense notamment aux foulées de Beauregard qui dans le cadre de la piétonnisation du plateau ont proposé une première opération -désolée pour l'anglicisme- de run plogging, c'est-à-dire que l'on court et en même temps on ramasse les déchets, et qui ont aussi conçu pour la prochaine expérimentation un parcours de trail qui pourra être fait par tous, soit en marche soit en course et qui permettra à chacun de pouvoir faire du sport avec la distanciation et dans les horaires officiels recommandés. C'était simplement une petite note positive pour terminer. Donc au niveau du vote, s'il n'y a pas d'autres observations on va donc passer subvention par subvention. »*

### **DÉLIBÉRATION N° 10.2020.072-1**

SUBVENTIONS SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT

#### **Subventions de fonctionnement aux organismes publics (art.657362 et 657363)**

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
CCAS	306 909,80	
RÉSIDENCE AUTONOMIE LES OLIVIERS	50 992,82	
<b>Total</b>	<b>357 902,62</b>	

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu la délibération n° 07.2020.042 relative au budget primitif 2020 ;  
 Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;  
 Vu l'exposé du rapporteur ;  
 Vu l'avis de la commission municipale n° 4 du 08 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-avant et selon les conditions énoncées ;

- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Françoise BÉRARD,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

**DÉLIBÉRATION N° 10.2020.072-2**

**SUBVENTIONS SECTEUR CULTUREL**

**Subventions d'équipement aux organismes publics (art.2041632)**

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
LA MOUCHE	16 177,94	
<b>Total</b>	<b>16 177,94</b>	

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 07.2020.042 relative au budget primitif 2020 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n°4 du 08 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-avant et selon les conditions énoncées ;
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Françoise BÉRARD,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

– **LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

**DÉLIBÉRATION N° 10.2020.072-3**

**SUBVENTIONS SECTEUR DIVERS**

**Subventions d'équipement aux personnes de droit privé (art.20421)**

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
Dispositif d'incitation financière pour acquisition d'un VAE	10 000,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>10 000,00</b>	

**Subventions d'équipement aux personnes de droit privé (art.20422)**

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
PROGRAMME INTÉRÊT GÉNÉRAL LOYERS MAÎTRISÉS	5 000,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>	

**Subventions d'équipement aux organismes publics (art.2041512 et 2041642)**

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
MÉTROPOLE DE LYON - FIC	78 000,00	CONVENTION
MÉTROPOLE DE LYON - FONDS DE CONCOURS POUR LA REQUALIFICATION QUARTIER DES BAROLLES (TRANCHE 2)	114 000,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>192 000,00</b>	

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 07.2020.042 relative au budget primitif 2020 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n°4 du 08 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-avant et selon les conditions énoncées ;

- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Françoise BÉRARD,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

**DÉLIBÉRATION N° 10.2020.072-4**

**SUBVENTIONS SECTEUR EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Subventions d'équipement aux personnes de droit privé (art.20422)**

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
PLAN FAÇADES CENTRE-VILLE	5 000,00	DÉLIBÉRATION 12.2017.085
<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>	

**Subvention de fonctionnement (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
MISSION LOCALE - FOND D'AIDE INTERCOMMUNAL AUX JEUNES	971,50	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>971,5</b>	

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 07.2020.042 relative au budget primitif 2020 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n° 4 du 08 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir,

- **ATTRIBUER** le montant de 971,50 € en complément de la subvention de 971,50 € votée par délibération n°05.2020.015 le 28 mai 2020 ;
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à solliciter la recette auprès de la Métropole ;
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

*Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, conjoint...) : Madame TOURI ; Monsieur GONZALEZ*

Après avoir entendu l'exposé de Madame Françoise BÉRARD,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

### **13. PERSONNEL COMMUNAL**

#### **Modification de l'état des postes**

*Rapporteur : Madame Laure LAURENT*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

La mise en place du nouveau projet municipal amène la collectivité à réorganiser certains services et activités, modifier des temps de travail et par conséquent à créer de nouveaux postes et engager de nouveaux recrutements.

Aussi afin de tenir compte de ces évolutions, et des derniers recrutements, les modifications suivantes peuvent être apportées.

#### **1- Concernant les nouveaux postes :**

##### **Filière technique**

- Création d'un poste de technicien principal 2e classe

##### **Filière administrative :**

- Création d'un poste d'Attaché principal

##### **Emploi Fonctionnel :**

- Création d'un poste de DGA

Grade et emplois	C A T	Effectifs budgétaires au 14/10/2020	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 16/10/2020	Dont TNC
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>								
Technicien principal 2e classe	B	3	3	1	1	0	3	1
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>								
Attaché principal	A	2	2	0	1	0	3	0
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>								
DGA	A	0	0	0	1	0	1	

#### **2- Concernant l'évolution des services :**

Depuis la reprise en régie de l'activité exercée par le Mixcube, le 1er septembre 2017, et dans un souci de sans cesse faire évoluer cette dernière en adéquation avec les besoins et demandes des Saint-Genois, il a été proposé lors du Comité Technique du 1<sup>er</sup> septembre 2020 une réorganisation des emplois afférents à cette structure.

Aussi, cette réorganisation validée en Comité Technique du 1<sup>er</sup> septembre amène la collectivité à redimensionner le poste de responsable familles-séniors et à ouvrir ce poste à des agents issus de la filière médico-sociale, dans le cadre d'emploi des Assistants socio-éducatifs.

## Filière Médico-sociale

- Création d'un grade au sein du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs

Cadre d'emploi	Grades associés	CA T	Effectifs budgétaires au 28/09/2020	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Postes à supprimer	Effectifs budgétaires au 15/10/20	Dont TNC
Assistant socio-éducatif	- Assistant socio-éducatif de 2e classe - Assistant socio-éducatif de 1re classe - Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	0	0	0	1	0	1	0

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Comité Technique du 29 septembre 2020 ;

Vu les délibérations n°04.2008.040 du 14/04/2008 et n°07.2017.050 du 04/07/2017 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n°4 du 08 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** la création des postes cités ci-dessus ;
- **APPROUVER** en conséquence la modification ci-dessus apportée au tableau des effectifs du personnel communal ;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

**M. MASSON.**- « Chers collègues, il nous est demandé d'approuver ce soir la création d'un poste de DGA, d'un poste d'attaché principal et d'un poste de technicien principal de deuxième classe. Petit rappel, au dernier conseil nous avons créé, si je ne me trompe pas dans la liste, 4 postes de policiers municipaux, ce qui nous donne un total de 7 postes créés entre le 10 septembre et le 15 octobre. Nous n'avions pourtant pas l'impression d'une mairie sous-administrée précédemment. Vous avez choisi de recruter un directeur de l'urbanisme, nous avons hâte de connaître vos orientations en matière d'urbanisme. Vous avez créé des postes de policiers municipaux, nous avons aussi hâte de les voir sur le terrain et de mesurer ensemble les résultats. Vous le voyez nous sommes impatients. Vous voulez créer un poste de DGA, d'après la réponse en commission d'une manière temporaire pour 6 mois et d'après le compte rendu de la com-

mission, d'autres fonctions pourraient être proposées à terme à la personne recrutée. Tout cela n'est pas très clair et on a un peu du mal à voir où vous voulez en venir en termes de gestion interne de la ville. Et toutes ces créations de postes correspondent à des priorités politiques certes, mais elles ont des coûts. Peut-être que l'audit financier que vous vouliez lancer dans les cent premiers jours de votre mandat, et dont nous n'avons toujours pas vu les résultats via la page Facebook de la ville qui est un canal de communication très intéressant, nous en dira un peu plus sur vos choix pour financer ces créations de postes. Vous le voyez l'avantage pour nous de votre communication permanente, c'est qu'elle nous permet de poser des questions sur tout ce qu'elle ne nous dit pas encore. L'inconvénient pour vous, plutôt, ce sont toutes les impatiences et toutes les attentes qu'elle peut créer. Nous nous abstenons sur cette délibération. Merci. »

**Mme la MAIRE.**- « Juste avant que Mme LAURENT ne réponde, effectivement les impatiences, je crois que ce sont surtout aussi les impatiences des Saint-Genois et notamment en matière de sécurité, il y avait des grandes impatiences, Monsieur MASSON, et peut-être aussi pour d'autres domaines comme l'urbanisme, d'où les recrutements qui sont en cours. Pour le côté technique je vais demander à Mme BERARD qui va vous répondre aussi sur l'audit, parce que l'on n'a pas attendu pour le démarrer, mais elle va vous expliquer et puis Madame LAURENT aussi vous répondra. »

**Mme BERARD.**- « Oui nous avons lancé un audit auprès de la DGFIP. Nous avons rencontré une personne il y a une quinzaine de jours et l'audit se poursuit, cela ne peut pas se faire en un seul rendez-vous. L'audit est en cours et nous ferons un rapport lorsque nous aurons terminé et lorsque cette personne aura terminé ses investigations. »

**Mme LAURENT.**- « Afférent aux comptes rendus de la commission que vous avez cités Monsieur MASSON, je pense que c'est une interprétation que vous avez eue, parce que je ne me suis pas du tout avancée sur un terme dans le temps ni une projection d'après ce temps-là. Effectivement, le recrutement d'un directeur général adjoint a été proposé dans le cadre d'un accompagnement de la direction générale sur plusieurs semaines, nous l'avons spécifié en commission, et non pas des mois, et sans m'avancer sur quoi que ce soit sur la projection d'après ce temps-là. Je me réserve mes propos durant cette commission. »

**Mme la MAIRE.**- « Simplement pour conclure et conforter les propos que j'avais au départ, il faut aussi des personnes pour accompagner les politiques. Vous faisiez allusion à l'audit et Mme BERARD travaille tout à fait en concertation avec M. HEYRAUD. C'est important, on a de très bons services, que l'on puisse être épaulé et avoir une vision pour les six ans à venir et pour mener nos projets. Je me souviens quand même, Monsieur MASSON, et vous étiez présent, avoir entendu pendant des années « les services sont à bloc, ils n'en peuvent plus ». Il y a aussi un moment où il faut accompagner les agents et leur permettre de pouvoir travailler dans de bonnes conditions, et pour travailler dans de bonnes conditions, cela nécessite aussi des emplois. Et pour ce qui est de la communication, sur les cent jours, on a communiqué lundi, mercredi, demain on aura une communication et on fera une communication spécifique par rapport aux engagements, parce que par rapport à la discussion que l'on avait tout à l'heure sur la participation citoyenne et l'écoute des Saint-Genois, oui on les a écoutés, oui on leur doit des comptes et oui on leur rendra des comptes et on leur expliquera en quoi nos cent jours on les a réalisés. Il n'y a que la guinguette, on est désolé ! On est déçu ! On aurait bien aimé sortir du Conseil Municipal, aller danser sur la place et boire un verre ! On a la crise du Corona qui ne nous permet pas de le faire. Mais vous verrez que nous avons respecté les engagements que l'on a pris devant les citoyens. Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ -**  
Motion adoptée par 29 voix Pour et Abstention : 6.

Abstention

Aurélien CALLIGARO, Jean-Christian DARNE, Éliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL,  
Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON

**Mme la MAIRE.**- *« L'ordre du jour est terminé. Comme nous n'avons toujours pas la possibilité d'accueillir du public, nous n'avons pas de questions du public. Je voulais dire, et cela rejoint aussi votre observation, que l'on s'est aussi engagé à faire des temps d'échange réguliers avec les Saint-Genois. On a malheureusement dû annuler notre dernier café citoyen parce que l'on ne peut pas demander aux gens de faire attention et puis nous réunir comme si de rien n'était. Mais dès que la situation sanitaire le permettra, on pourra relancer nos cafés citoyens. Nous avons eu l'occasion avec M. FAURE d'animer aussi un Facebook Live où nous pouvions répondre aux questions des associations. Nous allons sûrement en faire un d'ici la fin de l'année aussi pour pouvoir expliquer justement nos cent jours et nos projets pour l'année à venir. Le prochain Conseil Municipal sera le jeudi 10 décembre. J'ai bien entendu aussi la demande de M. PEREZ tout à fait légitime d'avoir un calendrier. On va travailler pour vous le donner rapidement, notamment parce qu'en début d'année il y a tout ce qui est calendrier budgétaire. Je le comprends, on a tous des obligations de travail et vous avez vos fonctions par ailleurs qui sont aussi importantes pour que vous puissiez être présents. Je vous remercie, bonne soirée à tous, prenez soin de vous. »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 03/12/2020  
La Maire de Saint-Genis-Laval  
Marylène MILLET